

	<p style="text-align: center;"><b>DIRECTION DE L'ORGANISATION DES SOINS</b>  <b>DÉPARTEMENT DE L'OFFRE HOSPITALIÈRE</b>  <b>SERVICE AUTORISATIONS SANITAIRES, CONTRACTUALISATION</b>  <b>ET COOPÉRATION</b></p>	
	<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL</b>  <b>CSOS 10/12/2024</b></p>	
		V1

Participants :

Liste des présents : (cf liste émargement)

Direction de l'organisation des soins :

Anthony Valdez  
Véronique Pellissier  
Nolwenn Philippe  
Stéphanie Gathion  
Myriam Humblot  
Leila Lazreg  
Chloé Rovello  
Cécile Cam-Scialesi

<b>1. Ouverture de séance</b>
-------------------------------

*La séance est ouverte à **9 h 40** sous la présidence de Monsieur François VALLI.*

*Le président fait un rappel des règles du quorum.*

*En ouverture de séance, **23** membres ont émargé et **4** procurations ont été enregistrées.*

Le président rappelle que, conformément à la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et à la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires :

- « constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction » ;
- dans une situation de conflit d'intérêts, « les membres des collèges d'une autorité administrative indépendante ou d'une autorité publique indépendante s'abstiennent de siéger ou, le cas échéant, de délibérer ».

Par conséquent, toute personne qui se trouverait en situation de conflit d'intérêts lors de l'appel d'un dossier devra s'abstenir de siéger lors de l'examen du dossier et ne participera ni aux débats ni au vote.

*Quelques présents se déclarent en conflit d'intérêts sur certains dossiers.*

Le déroulé de la séance du jour est présenté aux membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS).

Hervé CAEL ne peut rester que la matinée et souhaite donner sa procuration au représentant du Conseil régional de l'ordre des médecins, mais le titulaire n'est pas présent. Cette procuration reviendra donc à son suppléant, le Dr Claude MAILAENDER. Il demande confirmation que c'est possible.

François VALLI informe que ce n'est pas possible dans la mesure où une procuration ne peut être donnée qu'à un titulaire.

Hervé CAEL souhaite également que soit pris en compte un critère dans l'étude des dossiers de radiologie : la financiarisation de la médecine qui prend des proportions notables. La mainmise de groupes financiers sur des groupements de médecins n'est pas sans poser question, car les motivations ne sont pas toujours mues par la qualité des soins, mais plutôt leur rentabilité. En tant que médecin, il attire l'attention sur l'impact sur la qualité des soins.

Pour tous les dossiers, il faudrait interroger les promoteurs sur le montage financier. Il s'agit de déterminer si ce sont réellement des confrères qui gèrent l'autorisation et assurent l'accès à tous les examens, ou si certains dossiers impliquent des groupes financiers qui appliquent une analyse avec un objectif de rentabilité. Cela pourrait éventuellement conduire au refus de certains examens jugés moins rentables.

François VALLI donne la parole à Xavier VAILLANT.

Xavier VAILLANT accepte la procuration du Dr CAEL et informe que la FHP Sud-Est Corse s'est réunie la veille avec les quatre fédérations d'établissements disposant de plateaux techniques. Cette réunion avait pour objectif de préparer cette CSOS, reconnue comme exceptionnelle à plusieurs titres : par le volume d'autorisations potentielles qui pourraient être délivrées, mais aussi en raison de son caractère historique pour le secteur. L'imagerie médicale est devenue un élément central des projets médicaux, et cette occasion permettrait de réduire les retards accumulés dans certains territoires. Les nouveaux textes apportent des opportunités importantes, notamment la possibilité d'une autorisation équivalant à trois machines sous réserve de mixité, ainsi que des ouvertures pour les établissements déjà équipés de plus de trois machines, mais qui se trouvent saturés.

Toutefois, plusieurs difficultés et préoccupations subsistent. Les tensions sur les effectifs, en particulier parmi les manipulateurs radio, sont déjà significatives, et l'impact de ces nouvelles autorisations pourrait encore les aggraver. Malgré cela, la nécessité de rattraper le retard en matière d'imagerie ne permet pas de freiner l'avancée des projets uniquement en raison de ces enjeux de personnel. Par ailleurs, il existe un manque de visibilité sur le nombre de machines qui seront effectivement autorisées à l'issue de la CSOS et des décisions du DGARS, ainsi que sur la concurrence entre les projets. Un tableau comparatif aurait été utile pour mieux évaluer les besoins selon les territoires, car les tensions, délais d'attente et saturations varient fortement d'un endroit à l'autre. Cette absence rend difficile une appréciation globale et équitable des priorités.

Il est également à noter que certains dossiers présentaient des lacunes administratives, comme l'absence de documents. La FHP demande un peu d'indulgence dans ces cas, notamment lorsque des procédures manquent temporairement pour des raisons liées à la livraison ou à l'installation des machines. Cette indulgence serait également justifiée dans le contexte d'un recrutement progressif des manipulateurs radio, qui ne peut se faire tant que les équipements ne sont pas opérationnels.

Enfin, des divergences dans les formes de conclusions des rapporteurs ont été relevées, certaines étant claires et précises, tandis que d'autres manquent de cohérence, ce qui complique l'analyse. La FHP souligne également que tous les établissements de court séjour ne sont pas dotés d'équipements d'imagerie. Or, il serait dommageable pour les patients de devoir être transportés vers d'autres structures pour réaliser ces examens, ce qui milite en faveur d'une priorisation des dossiers favorisant ces établissements.

François VALLI donne la parole à Mme LUMEDILUNA

Marie-Laure LUMEDILUNA, comme le Dr CAEL, devra donner sa procuration, car elle doit quitter la réunion à 14 h 30 en raison d'un impératif associatif incontournable. Elle voulait la donner à Guy REY, mais celui-ci ne sera pas présent non plus l'après-midi.

François VALLI fera le point avec les services de l'agence afin de trouver d'autres membres de la CSOS susceptibles de prendre cette procuration.

Florence ARNOUX signale avoir reçu deux procurations, mais celles-ci n'ont apparemment pas été prises en compte par les services de l'agence, alors qu'ils ont reçu les informations. Elle partage par ailleurs les positions exprimées par Xavier VAILLANT. Il est important d'assurer un fonctionnement optimal et pérenne des équipements et il faut également renforcer le nombre de professionnels dans ce domaine. À cet effet, une école s'est récemment ouverte à Toulon et des discussions sont en cours pour en ouvrir une autre. Elle s'interroge sur l'état d'avancement de ce projet.

Elle adresse également une demande à l'ARS pour un suivi précis des impacts des nouvelles implantations. Ce suivi devrait évaluer l'amélioration des délais d'accès aux équipements tout en détectant d'éventuels signaux faibles pouvant indiquer des risques de déstabilisation des plateaux techniques existants, notamment en raison de la concurrence potentielle.

Christophe BARCELO a également donné pouvoir à un autre membre de la CSOS.

François VALLI confirme que cela a été pris en compte.

Guy REY souhaite également donner sa procuration à M. Pierre-François GASCO-FINIDORI.

François VALLI confirme que la demande a été prise en compte, à condition que M. REY produise un document écrit.

En réponse à la question de Florence Arnoux et concernant Avignon, à ce jour, Anthony VALDEZ indique que les projets en imagerie sont prévus pour septembre 2025. Certains leaders impliqués dans ces projets devraient pouvoir fournir des informations plus détaillées, mais la perspective reste orientée vers cette échéance pour l'avancement.

Concernant l'impact sur les délais de rendez-vous et la qualité de la prise en charge, Stéphanie GATHION répond que cette étude peut être réalisée lors de l'enquête régionale réalisée annuellement.

Henri ESCOJIDO a la procuration de Philippe SAMAMA, qui a fait le nécessaire auprès des services de l'agence.

François VALLI répond que c'est pris en compte et lit la mention relative aux liens d'intérêt.

Yves DELLA VALLE s'abstiendra sur les dossiers des Alpes-Maritimes.

François VALLI en prend note et annonce que la CSOS commence par les dossiers des Bouches-du-Rhône.

Xavier VAILLANT demande s'il doit se déconnecter puis se reconnecter.

François VALLI confirme ce point.

Stéphanie GATHION explique qu'une analyse par département a été réalisée, avec une distinction en deux groupes. Le groupe 1 regroupe les plateaux techniques déjà existants, capables de répondre immédiatement aux besoins de santé dès la notification des autorisations (dans un délai de six mois après la fin de la fenêtre). Ces dossiers sont conformes au schéma régional de santé, respectent les conditions d'implantation et de fonctionnement, et garantissent qualité et sécurité grâce à des promoteurs expérimentés et des équipes bien structurées. Ces points sont détaillés dans une note explicative.

Le groupe 2 concerne des dossiers analysés selon des critères spécifiques, également présentés dans un tableau récapitulatif accompagné de rapports approfondis. En complément, une synthèse a été fournie sur les demandes d'équipements matériels lourds (EML) supplémentaires, avec une distinction claire selon la nouvelle réglementation. Le plateau socle autorise entre un et trois équipements, accessibles de plein droit sous réserve de mixité. Au-delà de trois (jusqu'à 18), une seconde phase nécessite un arbitrage du directeur général de l'ARS après avis de la CSOS, sur la base de critères plus précis.

Florence ARNOUX demande que soient traités prioritairement les dossiers du groupe 2.

François VALLI n'y est pas opposé, et soumet la proposition aux autres membres de la CSOS.

*Les membres de la CSOS approuvent cette proposition.*

Florence ARNOUX propose de voter par territoire.

Marie BORDONNEAU demande des éclaircissements, notamment sur le nombre d'implantations.

Stéphanie GATHION confirme que le SRS-PRS prévoyait trois implantations supplémentaires de plateaux techniques par rapport à l'offre de soins existante dans la zone de santé des Bouches-du-Rhône. Cependant, l'applicatif informatique de comptabilisation des autorisations a révélé qu'un même plateau technique (site géographique unique) avait été attribué à deux adresses distinctes, chacun pour une machine (plateau technique situé dans une intersection). Deux adresses postales différentes avaient été enregistrées, ce qui laissait penser qu'il y aurait deux dossiers distincts. Toutefois, le promoteur a contacté l'ARS pour indiquer qu'il déposerait un dossier unique à une adresse unique, ce qui a annulé l'hypothèse de deux dossiers distincts et donc de deux implantations séparées. En conséquence, une implantation supplémentaire non prévue initialement a été dérogée.

Le paradoxe réside dans le fait que cette implantation supplémentaire, bien qu'existante, n'est pas en adéquation avec les objectifs qualitatifs du schéma, ni compatible avec celui-ci. En effet, le schéma prévoyait strictement trois créations en sus de l'offre existante, et cette implantation non planifiée en dépasse le cadre. Il serait donc pertinent de consulter les membres de la CSOS pour connaître leur position et leurs propositions quant à l'avenir de cette implantation. Cela pourrait également ouvrir une réflexion sur une éventuelle révision du schéma, d'autant plus que nous approchons d'une période favorable pour envisager une telle démarche, si vous jugez cela pertinent.

Florence ARNOUX demande une position plus claire du rapporteur sur l'avis inséré dans les rapports CSOS.

François VALLI leur demandera d'être explicites et renouvelle la demande de synthétisation du rapport, que tous les membres de la CSOS ont déjà lu.

Marie BORDONNEAU demande à l'Agence un complément d'information sur cette implantation supplémentaire afin d'éclairer les membres de la CSOS.

Il semblerait compliqué de créer ainsi une implantation de plus alors que cela n'était pas prévu initialement dans l'analyse des besoins lors de l'élaboration du schéma. Le schéma doit être construit sur une analyse des besoins de santé clairement identifiés et étudiés.

La FHP a été critique quant à l'analyse des besoins en disant que dans le cadre de la révision du PRS il y avait un besoin d'implantations supplémentaires dans certains territoires au sein d'établissements de santé non équipés. La FHP a été claire par rapport à son positionnement à ce sujet et cette implantation supplémentaire, du seul fait d'une erreur matérielle, ne correspondrait pas à une telle analyse.

La FHP réitère sa demande de révision du schéma et la prise en considération de ses demandes d'équipements matériels lourds pour des établissements de santé qui n'en sont pas équipés.

**RADIOLOGIE DIAGNOSTIQUE**

**PRESENTATION A LA SUITE DES DOSSIERS DU GROUPE 2 (dossiers en concurrence)**

**BOUCHES-DU-RHONE**

**41 dossiers / 38 implantations disponibles dont 1 implantation pour l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA)**

**Zone de santé des Bouches du Rhône : dossiers du groupe 2 dans l'ordre de passage → n° 2024 A 158, 159, 160, 246, 163, 182, 191 et 192 (tous les votes ont lieu après les présentations sur l'ensemble des dossiers du département)**

2024 A 158	GCS SANTÉ PLUS ÉQUITABLE 6 RUE DESIREE CLARY 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : à créer FINESS ET : à créer
------------	--	--

**Présentation : Stéphane PATINEC**

François VALLI remercie Monsieur PATINEC et propose d'examiner le rapport 159.

Florence ARNOUX indique qu'il lui manque une procuration.

Cécile CAM-SCIALESI l'ajoutera lors du prochain vote.

Florence ARNOUX ajoute que son assistant a effectivement envoyé sa procuration aux services de l'ARS PACA.

Cécile CAM-SCIALESI a effectivement reçu la procuration et ne s'explique pas sa disparition. Elle sera ajoutée lors du prochain vote.

**M. le président fait passer au vote du dossier 2024 A 158 :**

Votants : 21  
Favorables : 10  
Défavorables : 6  
Abstentions : 5

**Avis de la CSOS : favorable**

Claude MAILAENDER a fait connaître son vote : favorable.

2024 A 159	SCM RADIOLOGIE DE LA ROSE 9 AVENUE FRANCOIS MIGNET 13013 MARSEILLE	FINESS EJ : à créer FINESS ET : à créer
------------	--	--

**Présentation : Gérard MARI**

François VALLI remercie Gerard MARI.

### **Interventions :**

Florence ARNOUX évoque un établissement d'Allauch, qui n'a pas travaillé en collaboration avec ce nouveau centre. Ce n'est pas prévu à ce stade.

Gérard MARI répond que le rapport ne mentionne pas ce projet de collaboration non plus.

François VALLI propose d'examiner le rapport 160.

### **M. le président fait passer au vote du dossier 2024 A 159 :**

Votants : 22  
Favorables : 2  
Défavorables : 17  
Abstentions : 3

**Avis de la CSOS : défavorable** – réponse plus lente aux besoins de santé ; conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement non garanties.

2024 A 160	SELAS XRAY PHOCEA 41 AVENUE DE TOULON 13006 MARSEILLE	FINESS EJ : à créer FINESS ET : à créer
------------	---	--

### **Présentation : Gérard MARI**

François VALLI informe que deux membres, le docteur Philippe BENSOUSSAN et le docteur Cédric DUPRE ont souhaité être entendus dans le cadre de la discussion et se trouvent à proximité en attente. Il précise également, à la demande des services de l'agence, que toutes les personnes connectées en visioconférence, y compris celles présentes dans la salle, doivent prendre en compte une consigne importante. Tous les membres de la CSOS exerçant une activité dans les Bouches-du-Rhône en conflit d'intérêt, ou ayant un lien avec l'un des dossiers concernés, notamment en cas de concurrence potentielle, doivent quitter la séance. Ces personnes ne sont pas autorisées à participer ni aux débats ni au vote.

### **AUDITION : Dr Philippe BENSOUSSAN et Dr Cédric DUPRÉ**

Christophe BARCELO ne connaît pas les dossiers ni les intervenants, mais demande s'il est en conflit d'intérêts étant donné qu'il est administrateur de la Communautés Professionnelles territoriales de Santé (CPTS) du 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissement.

Stéphanie GATHION ne confirme pas ce point.

Morgana JEANTIEU NERISSON s'interroge également sur un potentiel conflit d'intérêts.

Stéphanie GATHION confirme qu'elle doit s'abstenir sur tous les dossiers du département et propose à Morgana JEANTIEU NERISSON d'attendre en salle d'attente.

Au vu de ses attributions, Guy REY s'interroge lui aussi sur un possible conflit d'intérêts.

Stéphanie GATHION explique que si Guy REY n'est en conflit d'intérêts sur aucun des dossiers des Bouches-du-Rhône, il peut rester.

Guy REY est impliqué dans un organisme des usagers du Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis (CHIAP).

Stéphanie GATHION confirme le conflit d'intérêts et invite M. REY à patienter dans la salle d'attente.

Marie-Laure LUMEDILUNA est dans le même cas et se déconnecte.

Dr Thierry DESRUELLES considère pour sa part qu'il n'est pas en conflit d'intérêts.

François VALLI rappelle le principe suivant : toute personne ayant un conflit d'intérêts avec un dossier lié à un établissement en concurrence avec d'autres établissements ne doit pas participer aux débats ni aux votes pour le département concerné. Ces personnes doivent quitter la séance, se déconnecter, et seront placées en salle d'attente. Elles pourront être réintégrées une fois les débats et votes terminés. Il insiste sur la clarté de cette consigne pour l'ensemble des participants.

Florence ARNOUX remarque qu'il y a un dossier de l'APHM parmi les dossiers à examiner et que le Professeur Jouve, en conflit d'intérêt pour ce dossier ne s'est pas déconnecté.

François VALLI croit savoir que Monsieur JOUVE a entendu l'observation de Madame ARNOUX.

Monsieur JOUVE confirme ce point et cherche comment se déconnecter.

François VALLI réexplique la procédure.

Henri ESCOJIDO travaille à l'hôpital Clairval et demande s'il doit se déconnecter.

François VALLI confirme ce point, introduit les deux intervenants et rappelle les règles.

Le Dr Cédric DUPRE remercie la CSOS pour cette audition et précise qu'il représente, avec le Dr Philippe BENSOUSSAN et M. Vincent PELTES également présents, la SELAS X Ray Phocéa, un groupement de radiologues opérant depuis plus de vingt ans. La SELAS regroupe une vingtaine de radiologues qui gèrent 17 centres d'imagerie dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 10 dans la métropole Aix-Marseille et 2 dans le Var. Elle intervient également sur une dizaine de sites pour des services de scanner et d'IRM. Dans le cadre de la réforme des autorisations sanitaires pour les équipements lourds et en alignement avec le SRS 2023-2028, la SELAS X Ray Phocéa porte un projet visant à intégrer trois équipements lourds à utilisation clinique, un scanner et deux IRM, dans de nouveaux centres de radiologie. Ce projet s'inscrit dans un cadre plus large, nommé « Théodora », porté par NFU Santé, et sera intégré à un campus médical de 3 000 m<sup>2</sup> situé boulevard du capitaine Gèze, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Marseille. Ce campus sera implanté dans un quartier en cours de réaménagement, au sein d'une zone de 35 000 m<sup>2</sup> qui accueillera environ 250 000 habitants, dont 60 % résident dans des quartiers prioritaires. Ces populations, souvent socialement défavorisées, présentent des besoins importants en matière de soins dans un environnement médical peu dense et un contexte marqué par le vieillissement de la population et une démographie médicale défavorable.

Le projet prévoit un pôle de santé permettant une accessibilité optimale et capable de traiter environ 150 000 patients par an. Il inclura un pôle de médecine générale avec quatre postes de consultation, un pôle de médecins spécialistes et de professionnels paramédicaux comprenant environ 32 postes de consultation, ainsi qu'un centre de radiologie doté d'équipements lourds, un centre de prélèvement et un laboratoire de biologie. La médecine générale fonctionnera 7 jours sur 7, 365 jours par an, avec des horaires étendus pour garantir une disponibilité optimale. Ce pôle médical se concentre sur quatre axes principaux : la prise en charge des soins programmés, la permanence des soins ambulatoires pour les soins non programmés, un volet de prévention axé sur des problématiques spécifiques telles que les maladies cardiovasculaires ou le diabète, et un volet de recherche et d'innovation.

Le centre de radiologie prévu occupera une surface de 600 m<sup>2</sup> et sera équipé d'un scanner, d'une IRM, ainsi que de matériels permettant des examens radiographiques standards tels que la mammographie, l'échographie ou la radiologie dentaire. Les radiologues du groupe seront présents sur place pour effectuer et interpréter les examens. Le plateau d'imagerie permettra une prise en charge rapide des examens programmés, des suivis radiologiques internes et des examens d'urgence, assurant ainsi une coordination efficace avec les autres intervenants du pôle de santé. Le centre sera doté des dernières innovations technologiques, incluant l'intelligence artificielle pour le diagnostic, un système de dosimétrie connectée pour le suivi des patients à long terme, et un système d'archivage permettant la téléexpertise et le partage d'informations au sein du groupe et avec d'autres professionnels de santé.

Le pôle sera également impliqué dans des programmes de dépistage, tels que les cancers du sein, du poumon ou de la prostate, ainsi que dans des initiatives de prévention concertées. Cette nouvelle implantation répondra aux objectifs du SRS en renforçant le maillage territorial et en réduisant les délais pour les examens d'imagerie diagnostique et de suivi.

Elle vise également à désengorger les établissements existants à proximité et à répondre aux besoins de populations spécifiques, notamment les femmes et les personnes en situation de handicap. Les locaux seront adaptés pour garantir une accessibilité optimale et permettre un suivi coordonné des patients grâce à la désignation d'un référent handicap.

François VALLI remercie les intervenants.

Dr Thierry DESRUELLES doit se déconnecter parce que le membre titulaire, Monsieur Julien AUTHEMAN est déjà présent dans la salle. Il le remercie par avance.

François VALLI propose d'examiner le rapport 246.

#### **M. le président fait passer au vote dossier 2024 A 160 :**

Votants : 21  
Favorables : 2  
Défavorables : 17  
Abstentions : 2

**Avis de la CSOS : défavorable** – non conforme aux conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement.

2024 A 246	APHM USR en ZIP 458 RUE DE LYON 13015 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : à créer
------------	---	--

#### **Présentation : Sylvie CHEVALLIER**

François VALLI remercie le Dr Sylvie CHEVALLIER.

#### **AUDITION : Professeur Bartoli**

Le Pr Jean-Michel BARTOLI, bien que difficilement audible, souhaite apporter quelques précisions. Il explique que le pôle imagerie de l'APHM travaille depuis un an et demi en collaboration avec la mairie des 15e et 16e arrondissements, ainsi qu'avec des associations de médiation. Ce travail s'est appuyé sur la démarche « Aller vers » portée par la direction générale pour faciliter l'accès aux soins radiologiques dans cette zone d'intervention prioritaire (ZIP). Certains choix ont été faits en tenant compte des équipements conformes aux dispositions légales en vigueur depuis 2018.

Le pôle sera installé au 458 rue de Lyon, un emplacement bénéficiant d'une bonne accessibilité via les transports en commun. Depuis le dépôt du dossier examiné, plusieurs évolutions ont eu lieu. La semaine précédente, la société YCI a été créée, et des protocoles de coopération concernant la mixité et la permanence des soins ont été mis en place.

Le Pr BARTOLI souligne que les indicateurs d'accès aux soins dans cette zone sont catastrophiques par rapport aux moyennes nationales, ce qui justifie l'urgence et l'importance du projet. Le partenariat public-privé vise à collaborer avec des associations de médiation, comme l'association SEPT, pour offrir une offre scanner oncologique, en particulier pour le dépistage du cancer du poumon et le suivi oncologique. Ce dispositif devrait également contribuer à désengorger les services d'urgence radiologique du centre voisin, actuellement submergés.

Enfin, il rappelle que l'APHM porte également deux autres dossiers inscrits dans un autre groupe.

François VALLI remercie le Pr BARTOLI.

Florence ARNOUX demande une clarification concernant certains points soulevés dans le rapport. Elle invite à revenir sur les éléments liés à la pertinence des soins, à la permanence des soins et aux équipements, estimant que ces aspects n'étaient pas suffisamment développés dans le dossier. Elle insiste sur l'importance de préciser ces points, car ce sont eux qui ont conduit l'ARS à émettre un avis réservé.

Le Pr JM BARTOLI répond en reconnaissant qu'il aurait souhaité approfondir davantage certains aspects. Il explique que l'équipe dispose déjà d'un certain nombre de machines et de protocoles en place, et que le dispositif informatique est opérationnel. C'est sur cette base que le scanner de l'USR a été intégré et qu'un protocole a été développé.

Le fonctionnement prévoit un accueil des patients de 8 h à 18 h 30, avec la présence constante d'un médecin sur place. En cas de demandes spécifiques, de besoins particuliers ou d'urgences, les patients seront redirigés en priorité vers les IRM de l'hôpital Nord. Ces modalités ont été décrites dans le dossier soumis.

Concernant l'acquisition des équipements, l'achat des machines a été réalisé sous forme de location-maintenance-travaux, avec un étalement des coûts sur une période de douze ans, accompagné d'autres investissements complémentaires.

Florence ARNOUX précise qu'elle a en sa possession le courrier de soutien du président de la société Ici Santé, qu'elle souhaite partager avec les membres de la CSOS. Ce courrier, qui reflète le consortium évoqué, inclut notamment la Mutualité française et de la Fédération nationale des centres de santé.

Elle cite un extrait du document : « *La société IciSanté est opérationnelle (...) nous sommes en capacité d'engager sans délai les moyens nécessaires au développement et à la réussite de ce projet.* » Florence ARNOUX souligne que ce type d'éléments est souvent pris en considération par les membres de la CSOS et estime important de le préciser dans le cadre des discussions.

Les services de l'Agence rappellent l'importance d'être audible lors des prises de parole notamment pour la personne en charge de la transcription.

François VALLI remercie les intervenants et propose d'examiner le dossier 163.

**M. le président fait passer au vote du dossier 2024 A 246 :**

Votants : 21  
Favorables : 14  
Défavorables : 2  
Abstentions : 5

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 163	APATS MARSEILLE CLINIQUE DE BONNEVEINE 89 BOULEVARD DU SABLIER 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130043722 FINESS ET : 130783665
------------	---	--

**Présentation : Stéphane PATINEC**

Ronan DUBOIS représentant de la FEHAP, confirme que le protocole d'urgence, manquant initialement dans le dossier, a depuis été transmis. Ce point a été traité et le protocole est désormais disponible. De plus, l'orientation du projet, centrée sur la prise en charge des personnes en situation de handicap, constitue une priorité importante qui mérite d'être prise en compte.

**M. le président fait passer au vote du dossier A 163:**

Votants : 21  
Favorables : 14  
Défavorables : 5  
Abstentions : 2

**Avis de la CSOS : Favorable**

François VALLI propose d'examiner le dossier 182.

2024 A 182	MATERNITE CATHOLIQUE DE PROVENCE L'ÉTOILE ROUTE DÉPARTEMENTALE 14 13080 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002488 FINESS ET : 130786445
------------	--	--

**Présentation : Sylvie ROMIEU**

**M. le président fait passer au vote dossier A 182:**

Votants : 21  
Favorables : 19  
Défavorable : 1  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 191	SELARL IMAGERIE MEDICALE DU PARC RAMBOT ESPACE DAUMAS ROUTE D'AIX EN PROVENCE – RN7 13760 SAINT-CANNAT	FINESS EJ : à créer FINESS ET : à créer
------------	--	--

**Présentation : Gérard MARI**

François VALLI remercie M. MARI et propose de passer au dossier 192 en l'absence de remarque ou question.

**M. le président fait passer au vote dossier A191:**

Votants : 20  
Favorables : 4  
Défavorables : 14  
Abstentions : 2

**Avis de la CSOS : défavorable** – non conforme aux conditions d'implantation ; non situé dans une ZIP.

2024 A 192	CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE DURANCE ALPILLES 16 BOULEVARD GAMBETTA 13160 CHÂTEAURENARD	FINESS EJ : à créer FINESS ET : à créer
------------	--	--

**Présentation : Thomas SALOMON**

**M. le président fait passer au vote dossier A192:**

Votants : 21  
Favorables : 1  
Défavorables : 17  
Abstentions : 3

**Avis de la CSOS : défavorable** - – non conforme aux conditions d'implantation ; non situé dans une ZIP.

<b>VAR</b>
<b>26 dossiers / 23 implantations disponibles dont une implantation pour l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA)</b>

***Zone de santé du Var : dossiers du groupe 2 dans l'ordre de passage → n° 2024 A 199, 202, 209, 212, 218 (tous les votes ont lieu après les présentations sur l'ensemble des dossiers du département)***

2024 A 199	SELAS IMASUD LES MÉDECINS RADIOLOGUES 41 BIS AVENUE ALEXIS GODILLOT 83400 HYERES	FINESS EJ : à créer FINESS ET : à créer
------------	---	--

**Présentation : Stéphanie HIRTZIG**

Deux personnes demandent à être auditionnées et sont donc reçues. François VALLI rappelle les règles de l'audition.

**AUDITION : Dr Anne DUMAS DE LA ROQUE & Dr Mathieu COMBES**

Le Dr Mathieu COMBES remercie l'assemblée de la CSOS et présente le projet porté par Imasud, un groupe de médecins radiologues indépendants implantés dans le Var, couvrant un territoire allant de La Seyne au Lavandou. Ce groupe, acteur majeur de l'offre de soins radiologiques locale, réunit 55 radiologues et 45 manipulateurs en radiologie, qu'il contribue également à former. Imasud opère sur 15 sites de radiologie conventionnelle répartis entre cabinets de ville et établissements partenaires tels que les groupes Elsan et Sainte Marguerite, intervenant également sur les plateaux d'EML régionaux implantés presque exclusivement dans des établissements de santé.

Le projet concerne l'implantation d'un scanner et d'une IRM dans une structure située à Hyères, face au centre hospitalier et à 2 km de la clinique Sainte Marguerite, avec un démarrage prévu en septembre 2025. Cette structure, actuellement en construction, accueillera le siège social du groupe et remplacera un cabinet de radiologie situé près de la gare de Hyères. L'activité prévisionnelle annuelle est estimée entre 12 000 et 15 000 scanners et entre 9 000 et 11 000 IRM, couvrant aussi bien des soins programmés que des urgences non programmées. Tous les actes seront réalisés par des médecins du groupe en présentiel, sans recours à la téléradiologie externe.

Le Dr COMBES souligne la pertinence de cette demande en raison d'une saturation critique des services d'imagerie à Hyères. Les délais pour certains examens dépassent trois mois, ce qui est dû à un taux d'équipement insuffisant. Bien que l'ARS ait reconnu cette insuffisance en 2021 en délivrant une autorisation exceptionnelle à l'hôpital de Hyères, cet équipement n'a pas été installé.

Cette situation a été aggravée par l'incendie de la clinique Sainte Marguerite en mai 2024, qui a détruit le service d'imagerie exploité par Imasud, comprenant un scanner et une IRM. Cela a entraîné une augmentation des délais de rendez-vous et un renoncement aux soins, particulièrement pour les personnes âgées et à mobilité réduite.

Imasud avait proposé des unités mobiles temporaires pour pallier la situation, mais cette solution n'a pas été mise en œuvre. L'avenir de la clinique Sainte Marguerite reste incertain en raison de problèmes techniques, juridiques et financiers, et le groupe n'a pas été impliqué dans les démarches liées au renouvellement des autorisations de l'établissement, malgré sa délégation d'exploitation du scanner.

Le Dr COMBES exprime son inquiétude quant à une éventuelle reprise d'activité sans Imasud, avec des interrogations sur les ressources humaines disponibles et le possible recours à la téléradiologie. Il rappelle que la charte de radiologie, établie par le G4 et la HAS, préconise prioritairement l'intervention de médecins sur site.

En conclusion, le Dr COMBES réaffirme la pertinence de cette demande au vu du déficit d'équipements matériels lourds constaté dans le bassin hyérois et des incertitudes persistantes autour de la reprise d'activité de la clinique Sainte Marguerite.

Julien AUTHEMAN demande aux intervenants de préciser les délais de rendez-vous actuels.

Le Dr Anne DUMAS DE LA ROQUE souligne la situation critique de l'imagerie médicale sur le bassin hyérois, où il ne reste plus qu'un scanner et une IRM, tous deux localisés à l'hôpital. Les délais d'attente pour des examens restent très longs, même pour des procédures basiques. Par exemple, pour un scanner du rachis lombaire, un examen rapide sans injection, le premier rendez-vous disponible est en février, soit un délai de presque deux mois.

Pour des examens plus complexes, comme les coloscopies virtuelles utilisées dans le dépistage du cancer colorectal, les rendez-vous ne sont disponibles qu'à partir de fin mars. Concernant les IRM, les délais sont également très importants. Pour des examens simples, comme une IRM du genou ou du rachis lombaire, les premiers créneaux commencent en février. Pour des IRM plus complexes, comme celles nécessaires au dépistage du cancer de la prostate, aux bilans d'endométriose ou pour des IRM abdominales, les délais s'étendent jusqu'au mois de mars.

Ces délais témoignent d'une saturation des capacités actuelles et d'un besoin urgent d'augmenter l'offre en équipements d'imagerie médicale sur le territoire.

Florence ARNOUX demande des précisions sur les modalités de participation de la PDSSES.

Le Dr Mathieu COMBES rappelle qu'Imasud est un partenaire clé des établissements privés de son territoire, notamment des cliniques des groupes Elsan et Sainte Marguerite. Le groupe assure une permanence des soins dans six établissements, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Concernant les établissements publics, Imasud participait à la permanence des soins jusqu'en 2018, prenant à l'époque une garde par semaine, couvrant toute la nuit. Ce système a ensuite évolué avec l'introduction de la téléradiologie. Dans une seconde phase, Imasud assurait les gardes de 18 h à 23 h, augmentant ainsi leur fréquence, tandis que la téléradiologie prenait en charge la nuit profonde.

L'arrivée de la téléradiologie a été encadrée par un appel d'offres du GHT du Var, incluant des prestations pour la permanence des soins et des vacations programmées en journée. Imasud a répondu à cet appel en respectant les recommandations de la charte du G4 et de la HAS, notamment avec une présence physique sur site et une interaction directe avec les cliniciens des établissements publics. Cependant, l'offre d'Imasud n'a pas été retenue, et un autre acteur de téléradiologie a été sélectionné. En conséquence, le groupe s'est retiré de la permanence des soins en présentiel dans les établissements publics.

Imasud reste ouvert à rediscuter de ce sujet avec les établissements de la région toulonnaise. Des démarches ont déjà été entreprises, notamment des contacts avec un établissement et l'ARS territoriale pour organiser une réunion sur cette question. Le Dr COMBES insiste sur le rôle sanitaire crucial d'Imasud sur le territoire, avec ses 55 radiologues, et réaffirme la volonté du groupe d'être proactif et de contribuer au renforcement de la permanence des soins dans la région.

François VALLI demande si d'autres participants souhaitent intervenir ou poser des questions.

Dr Mathieu COMBES souhaite remettre un support de communication à la CSOS.

François VALLI remercie les intervenants et propose d'examiner le dossier 202.

2024 A 202	GIE CŒUR DU VAR 95 BOULEVARD JOSEPH MONNIER 83170 BRIGNOLES	FINESS EJ : à créer FINESS ET : à créer
------------	---	--

**Présentation : Stéphanie HIRTZIG**

Stéphanie HIRTZIG présente une demande d'implantation d'un scanner dans la commune du Luc-en-Provence, destinée à une Unité de Soins Radiologiques (USR).

Stéphanie GATHION interrompt la présentation, car M. Damien FLOUREZ est déjà connecté, et demande aux membres de la CSOS de laisser les services de l'ARS faire entrer les nouveaux connectés dans la salle de réunion virtuelle.

François VALLI appuie le propos de Mme GATHION. Il faut laisser aux services de l'Agence le soin de faire rentrer les gens qui attendent en salle d'attente.

**AUDITION : M. Damien FLOUREZ et Dr Guillaume CAZALAS**

Damien FLOUREZ, accompagné du Dr CAZALAS, met en avant les points essentiels de leur projet, porté par l'établissement Cœur de Var. Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie territoriale, couvrant une zone d'attractivité de 150 000 habitants. Il répond à un manque identifié dans le domaine de l'imagerie médicale tout en visant à développer une offre supplémentaire et pérenne dans ce secteur.

En complément, le projet prévoit la création d'un centre de santé, une structure inexistante dans la région, mais soutenue par un projet médical solide. Comme indiqué dans le dossier, quatre praticiens se sont déjà engagés pour accompagner cette ouverture. Ce centre intercommunal ne se limite pas à une offre sanitaire classique : il servira également de poste avancé pour les praticiens hospitaliers, renforçant les synergies avec l'hôpital.

M. FLOUREZ souligne également que ce projet a été élaboré en collaboration avec le GHT 83 et le chef de service du centre d'imagerie de Toulon, qui envisage une association de ses équipes. À terme, cela pourrait inclure des postes partagés, consolidant ainsi une offre coordonnée et intégrée sur le territoire.

Le Dr Guillaume CAZALAS, radiologue à Saint-Maximin, explique que son activité inclut des examens réalisés à l'hôpital de Brignoles, notamment les lundis et les mercredis après-midi. Avec M. FLOUREZ et un autre partenaire, ils ont créé un GIE dédié à l'IRM sur l'hôpital de Brignoles. Leur ambition est de continuer à développer le plateau technique d'imagerie et l'offre de soins sur le territoire du Centre Var, avec un projet visant à implanter un nouveau plateau d'imagerie au Luc.

Ce projet prévoit l'installation d'un scanner, d'une table de radiologie et un appareil de mammographie. Il a pour objectif de répondre aux besoins du territoire, notamment en matière d'imagerie de la femme et de prise en charge des semi-urgences. Cette structure permettra de désengorger l'hôpital public et le centre d'accueil de Brignoles, en concentrant les cas de pathologies bénignes et semi-urgentes sur le site du Luc, tandis que l'hôpital continuerait à gérer les urgences graves.

Le Dr CAZALAS insiste sur le caractère partenarial de ce projet avec l'hôpital public, soulignant qu'il s'inscrit dans une démarche collaborative. Il précise que leur groupe, constitué de dix radiologues travaillant sur le réseau Imagerie Médicale Rambot, est également associé à un autre établissement important. Il est urgent de développer cette offre de soins car les cabinets existants sont débordés, comme en témoignent les volumes d'activité qu'ils observent au quotidien.

M. Damien FLOUREZ précise que le projet repose sur des équipes mobiles territoriales, qui expriment une forte demande pour ce type d'offre. Il souligne que les professionnels nécessaires sont disponibles, et que le schéma proposé repose sur un partenariat équilibré, avec une répartition 50/50 entre le privé et le public. L'accès à la télé-imagerie sera limité et non prédominant.

La permanence des soins sera assurée par l'hôpital de proximité. En ce qui concerne les compétences des manipulateurs, Mr FLOUREZ mentionne que des cadres de santé qualifiés en imagerie sont déjà en poste et qu'il existe un réel potentiel de recrutement pour ces métiers sensibles. Il conclut en insistant sur le caractère de proximité de ce projet, conçu pour répondre efficacement aux besoins locaux.

François VALLI demande aux intervenants de conclure.

M. Damien FLOUREZ termine sa présentation en disant que le centre dispose de la surface et des locaux suffisants.

Florence ARNOUX trouve intéressant qu'il soit prévu de dédier des créneaux aux semi-urgences pour la CPTS avec un numéro dédié.

François VALLI remercie les intervenants et propose d'examiner le dossier 209.

2024 A 209	SAS-HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINTE MARGUERITE 14 AVENUE ALEXIS GODILLOT 83400 HYERES	FINESS EJ : 830000022 FINESS ET : 830100103
------------	---	--

**Présentation : Thierry TAGLIAFERRO**

En l'absence de prise de parole, François VALLI propose d'examiner le dossier 212.

2024 A 212	SA HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT-ROCH 18 AVENUE DE SAINT-ROCH 83000 TOULON	FINESS EJ : 830000238 FINESS ET : 830100475
------------	--	--

**Présentation : Stéphanie HIRTZIG**

En l'absence d'intervention, François VALLI propose d'examiner le dossier 218.

2024 A 218	GIE USR CŒUR DE VAR PÔLE CANNET SANTÉ 46 RUE AMBROISE PARE 83340 LE CANNET	FINESS EJ : à créer FINESS ET : à créer
------------	---	--

**Présentation : Stéphanie HIRTZIG**

François VALLI remercie Stéphanie HIRTZIG pour sa présentation.

**AUDITION** : Docteur Laurent SIMONI et Karine SALOMEZ Directrice administrative

Dr Laurent SIMONI se présente.

François VALLI rappelle que la présentation doit durer cinq minutes.

Le Dr Laurent SIMONI présente un projet de demande d'autorisation pour un scanner médical dans le cadre de la création d'une unité de soins radiologiques, conformément aux orientations du PRS. Le projet repose sur la collaboration de deux groupes libéraux, une initiative jugée essentielle dans le contexte actuel de pénurie médicale et paramédicale, et face aux défis liés à l'accès aux soins. Il vise également à répondre aux objectifs qualitatifs et quantitatifs du schéma régional de santé, dans un bassin de vie de plus de 30 000 habitants, situé dans le territoire Cœur de Var, à distance des plateaux techniques et en zone

d'intervention prioritaire. Le projet s'intègre dans une logique ville-hôpital, dans un pôle médical en partenariat avec d'autres professionnels de santé.

Le Dr SIMONI souligne que le projet dépasse certains critères prévus par le PRS. Deux radiologues seront en permanence présents sur site pendant les heures ouvrées, sans recours à la téléradiologie. Le projet inclut également la prise en charge des examens non programmés et urgents de premiers recours. Un point crucial du dossier est la remise en œuvre du dépistage organisé du cancer du sein, absent de ce territoire depuis six ans, avec le soutien du CRCDC.

Le projet est autofinancé et inscrit dans une perspective de long terme. Les locaux, situés près des principaux axes routiers, sont en attente d'aménagement et devraient être prêts pour une ouverture à la fin du premier semestre. L'équipe bénéficie de candidatures spontanées de manipulateurs en radiologie, une ressource souvent difficile à recruter, ce qui permettra d'assurer une capacité d'examens élevée dès le début de l'exploitation.

En conclusion, l'autorisation de ce scanner dans l'unité de soins radiologiques Cœur de Var permettra de renforcer le maillage territorial en répondant à une forte attente de la population et des professionnels de santé. Ce projet s'inscrit dans une logique de coopération public-privé, renforçant les hôpitaux de proximité et garantissant une offre pérenne de premier recours. Il inclut des actions de prévention et de dépistage, tout en s'appuyant sur les bonnes pratiques médicales et une prise en compte des besoins spécifiques des patients, notamment ceux atteints de maladies chroniques, neurodégénératives, ou en situation de handicap, ainsi que des personnes âgées.

François VALLI remercie Dr Laurent SIMONI

Florence ARNOUX souhaite avoir des précisions sur l'organisation de la PDSES et les relations avec les acteurs hospitaliers.

Karine SALOMEZ précise que, concernant la permanence des soins, le projet d'unité de soins radiologiques du GIE Cœur de Var est davantage axé sur la permanence des soins ambulatoires (PDSA). Cela inclut la programmation de plages dédiées aux urgences. La PDSES, qui concerne les établissements de santé, est prise en charge par les deux principaux membres du GIE. Imasud assure cette mission au Centre Hospitalier (CH) de Brignoles, tandis que Varimed intervient à l'hôpital de Draguignan. Ainsi, en dehors des heures d'ouverture, la permanence des soins est garantie dans ces établissements hospitaliers de proximité par les deux groupes.

Lors de la préparation du dossier, des contacts ont été établis avec les hôpitaux de Brignoles et Draguignan. Bien que les deux établissements aient exprimé verbalement un intérêt pour le projet, ils n'ont pas souhaité fournir de documents écrits en raison de la nature concurrentielle du projet. Karine SALOMEZ assure que si l'autorisation est accordée, des conventions formelles avec les hôpitaux du territoire seront conclues immédiatement.

Marie BORDONNEAU demande confirmation que la demande porte sur un scanner et un IRM.

Karine SALOMEZ confirme ce point. Ce n'est qu'un début.

Le Dr Laurent SIMONI souhaite laisser la présentation du projet à la CSOS.

Karine SALOMEZ souhaiterait qu'elle soit jointe au PV.

François VALLI répond que cela ne figurera pas dans le PV, mais pourra être diffusé.

*Le Dr Laurent SIMONI et Karine SALOMEZ sortent de la salle de réunion.*

Florence ARNOUX est étonnée des collaborations que les deux intervenants ont mentionnées et après vérification en direct, il s'avère qu'il n'y a eu ni convention de repli, ni discussion avec l'établissement de Brignoles et s'agissant de l'établissement de Draguignan, rien ne ressort non plus.

Il faut plus d'échanges entre les acteurs. Manifestement, ils ont anticipé des collaborations futures.

François VALLI remercie Mme ARNOUX pour son intervention

Marie BORDONNEAU souhaite rappeler que la FHP a toujours argumenté sur la nécessité de privilégier l'implantation d'équipements matériels lourds au sein de plateaux techniques d'établissements de santé et que cette question avait été soulevée dans le cadre de l'élaboration du PRS. La FHP s'interroge sur les USR en lien avec la problématique de la nécessaire réponse aux besoins des patients hospitalisés. Sur le

volet « imagerie diagnostique » elle rappelle également qu'une implantation avait été demandée pour un équipement matériel lourd au sein d'un plateau technique d'établissement de santé non équipé sur ce territoire.

Marie BORDONNEAU souligne la problématique liée à l'établissement Sainte Marguerite, notamment en ce qui concerne la continuité des activités. Elle évoque la nécessité d'obtenir des éclaircissements concernant ce dossier

Xavier VAILLANT, fort d'une expérience de quinze ans dans le Var, explique avoir collaboré avec divers cabinets de radiologie qu'il juge médicalement irréprochables, citant en particulier le Professeur AGOSTINI, impliqué dans le projet de Brignoles, avec qui il a apprécié travailler. Il rappelle que, comme l'a souligné Mme BORBONNEAU, la priorité est généralement donnée aux équipements implantés sur des plateaux techniques, ce qui le rend moins favorable à certains dossiers présentés.

Il note toutefois que les porteurs du projet mentionné réalisent déjà des vacations d'IRM à l'hôpital de Draguignan, ce qui leur confère une présence tangible dans cet établissement. Cependant, il exprime un malaise particulier concernant le dossier de l'établissement Sainte Marguerite. Cet établissement, ayant subi un incendie et accueillant de nombreux patients en oncologie, a un besoin urgent d'imagerie médicale fonctionnelle. Le principal problème reste l'incertitude sur la date de remise en service des équipements actuels. Si un projet alternatif permettait une reprise plus rapide et sûre, cela pourrait influencer leur décision.

Il conclut en demandant s'il est possible d'obtenir davantage d'éléments pour clarifier cette situation et éclairer les prises de décision.

Stéphanie GATHION apporte des précisions sur la situation de l'établissement Sainte Marguerite, qui a subi un incendie ayant gravement affecté ses conditions techniques de fonctionnement. Une inspection a été menée, et l'établissement a fait l'objet d'une mise en demeure dans le cadre d'une procédure contradictoire. Le délai imparti pour répondre à cette mise en demeure s'achève le 14 décembre, soit après la tenue de la CSOS. Il est donc possible que des éléments complémentaires soient reçus à cette date, apportant des éclaircissements sur la capacité de la clinique à rouvrir et sur les délais associés.

Elle indique que, selon l'arrêté de mise en demeure daté du 7 octobre 2024, le système de sécurité incendie était inopérant, les locaux du rez-de-chaussée étaient détruits ou partiellement détruits, les installations électriques endommagées, et les fumées avaient causé d'importants dégâts aux étages supérieurs. L'établissement a été sommé de lever ces obstacles et de rétablir les conditions techniques de fonctionnement conformes à l'accueil du public, conformément à la réglementation. L'ARS a également demandé des garanties sur le respect des conditions d'implantation et de fonctionnement.

Elle précise que le promoteur a la possibilité de rouvrir l'établissement par étapes, certaines activités de soins pouvant être réactivées progressivement selon les conditions. Le dossier mentionne une cible de réouverture en mars 2025, mais aucune information plus précise n'est disponible à ce stade. L'ARS attend les éléments complémentaires d'ici au 14 décembre pour mieux évaluer la situation.

En l'absence de questions complémentaires des membres de la CSOS sur les dossiers de l'ensemble du département, M. Valli lance les votes :

**M. le président fait passer au vote sur le dossier 2024 A 199 : Centre d'Imagerie Imasud**

Florence ARNOUX, indique que par rapport à ce que dit son collègue Xavier Vaillant et comme elle a pu le vérifier ils n'ont pas retrouvé de vacations du GIE Cœur de Var ni à Brignoles, ni à Draguignan.

Xavier VAILLANT indique toutefois qu'ils interviennent peut-être au nom des radiologues.

Julien AUTHEMAN confirme qu'ils interviennent bien dans le cadre d'une convention avec le Centre Hospitalier de Draguignan.

Dr Sylvie CHEVALLIER confirme que Varimed intervient au CH de Draguignan.

François VALLI explique qu'il n'est pas possible de modifier les paramètres du vote étant donné qu'il a déjà été ouvert. Henri ESCOJIDO devra se prononcer à voix haute.

Henri ESCOJIDO se prononce en faveur du dossier.

Votants : 27  
Favorables : 15  
Défavorables : 4  
Abstentions : 8

**Avis de la CSOS : Favorable**

Intervention après la clôture du vote :

Florence ARNOUX souhaite rectifier son propos et confirme que les parties prenantes du GIE ont une convention avec le Centre Hospitalier de Draguignan.

**M. le président fait passer au vote sur le dossier 2024 A 202 : GIE Cœur du Var Brignoles**

Votants : 26  
Favorables : 18  
Défavorables : 5  
Abstentions : 3

**Avis de la CSOS : Favorable**

**M. le président fait passer au vote sur le dossier 2024 A 209 : SAS HPTH Sainte Marguerite**

Votants : 26  
Favorables : 3  
Défavorables : 13  
Abstentions : 10

**Avis de la CSOS : défavorable** Établissement toujours fermé suite à l'incendie et absence d'informations auprès de l'ARS sur sa date de réouverture et sur les délais pour répondre aux besoins de santé en imagerie diagnostique ; une part des professionnels, notamment médecin coordonnateur, positionnée sur un dossier concurrent.

**M. le président fait passer au vote sur le dossier 2024 A 212 :**

Votants : 27  
Favorables : 3  
Défavorables : 16  
Abstentions : 8

**Avis de la CSOS : défavorable** – non-respect des conditions d'implantation.

**M. le président fait passer au vote du dossier 2024 A 218 :**

Votants : 25  
Favorables : 9  
Défavorables : 11  
Abstentions : 5

Christophe BARCELO quitte la réunion et a donné sa procuration.

**Avis de la CSOS : défavorable** – après appréciation des mérites respectifs des dossiers déposés, aucun convention, ni lettre d'intention d'acteur hospitalier n'est jointe au dossier.

*La séance est suspendue de 12 heures 40 à 13 heures 50.*

\*\*\*\*\*

**Zone de santé des Alpes-Maritimes: dossiers du groupe 2 dans l'ordre de passage → n° 2024 A 132, 133, 134, 143, 153 (tous les votes ont lieu après les présentations sur l'ensemble des dossiers du département)**

<b>ALPES-MARITIMES</b>
<b>26 dossiers / 22 implantations disponibles</b>

Ronan DUBOIS demande de quel département proviendront les prochains dossiers.

François VALLI répond que ce sont les dossiers des Alpes-Maritimes qui seront étudiés.

Ronan DUBOIS est en conflit d'intérêt sur ce département.

François VALLI sera également en retrait et annonce que la Vice-Présidente, Anne DUMONTEL, le remplacera afin que la CSOS examine les dossiers des Alpes Maritimes.

François VALLI rouvre la séance et annonce qu'Anne DUMONTEL assurera la présidence de la CSOS en son absence.

Julien AUTHEMAN revient sur les derniers dossiers présentés pour le Var avant la pause déjeuner : 2024 A 199, 202, 209, 212 et 218 pour lesquels il souhaite faire deux remarques à la suite des votes déjà réalisés.

Primo, il constate une confusion possible entre deux dossiers (2024 A 202 et 2024 A 218) qui ont presque le même nom ce qui n'est pas simple pour la compréhension et cela peut créer de la confusion.

Deuxio, il souligne une intervention de Florence Arnoux représentant la FHF, au sujet du dossier 2024 A 218 (USR Cœur de Var Le Cannet) qui nous dit « *attention les représentants qui viennent de sortir se sont beaucoup avancés sur le dossier ce qui n'est pas exact* » avant de se rétracter après le vote.

En effet, nous votons en premier sur le dossier qui est en concurrence avec le dossier présenté par les deux représentants. Dans l'intervalle de ce premier vote, il y a une intervention rectificative de Madame ARNOUX qui précise finalement qu'elle révisé son propos et qu'il y a bien une convention établie. Julien AUTHEMAN fait remarquer que ce type d'intervention le dérange d'un point de vue de la démocratie sanitaire et demande que cela soit porté au procès-verbal.

De son point de vue, ces deux dossiers sont de même niveau et souligne que le deuxième dossier n'a pas été exclu radicalement. Ces interventions, dont le but est d'éclairer les membres, ne doivent pas orienter le sens des votes de manière non démocratique.

*François VALLI quitte la salle de réunion.*

Anne DUMONTEL reprend la présidence de la séance et propose d'examiner le rapport 132.

2024 A 132	SELAS IMAGERIE MEDICALE DE LA GRANDE BLEUE CABINET DE RADIOLOGIE SAINT MARTIN DU VAR ROUTE MÉTROPOLITAINE 6202 06670 SAINT MARTIN DU VAR	FINESS EJ : à créer FINESS ET : à créer
------------	---	--

**Présentation : Shahen AYAD-ZEDDAM**

Marie BORDONNEAU demande s'il existe des éléments concernant la PDSES dans le dossier.

Shahen AYAD-ZEDDAM répond par la négative.

Anne DUMONTEL propose d'examiner le dossier 133.

Marie BORDONNEAU demande si le deuxième pouvoir du Docteur Henri ESCOJIDO a bien été intégré au vote.

Cécile CAM-SCIALESI confirme ce point, puis ajoute le vote du Docteur Henri ESCOJIDO qui l'exprime oralement.

**Mme la présidente fait passer au vote sur le dossier 2024 A 132 :**

Votants : 18 votants  
Favorables : 6  
Défavorables : 11  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : défavorable** – le dossier présente un défaut de qualité et ne permet pas de garantir les conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement réglementaires.

2024 A 133	SAS IMAGERIE 06 SCANNER LA MANDA – VALLÉES DU VAR, DE LA VESUBIE ET DE LA TINEE 6 BOULEVARD DU MERCANTOUR 06670 COLOMARS	FINESS EJ : à créer FINESS ET : à créer
------------	--	--

**Présentation : Shahen AYAD-ZEDDAM**

Marie-Anne RUDER souligne qu'il est mentionné dans le dossier des relations et des partenariats avec des hôpitaux de la Vallée du Var. Cependant, selon les informations transmises à la Fédération Hospitalière, ces partenariats ne semblent pas exister en réalité. Elle émet donc des réserves sur la véracité de ces éléments dans le dossier.

Shahen AYAD-ZEDDAM en prend bonne note et confirme qu'elle ne dispose pas de plus d'informations à ce sujet.

Anne DUMONTEL propose d'examiner le dossier 134.

Henri ESCOJIDO souhaite repasser en Visiovote.

Cécile CAM-SCIALESI pourra repasser Henri ESCOJIDO en Visiovote lors du vote suivant.

**Mme la présidente fait passer au vote sur le vote du dossier 2024 A 133 :**

Votants : 18  
Favorables : 5  
Défavorables : 13  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : défavorable** – dossier non conforme aux conditions d'implantation et présente un défaut de qualité après appréciation des mérites respectifs des dossiers déposés.

2024 A 134	SAS CLINIQUE LE MÉRIDIEN SITE SLD LA MADELEINE 194 BOULEVARD DE LA MADELEINE 06000 NICE	FINESS EJ : 060000312 FINESS ET : 060030335
------------	--	--

**Présentation : Shahen AYAD-ZEDDAM**

Anne DUMONTEL rappelle l'obligation faite aux membres de la CSOS de se déconnecter en cas de situation de conflit d'intérêt.

**AUDITION : Fabrice JOURNEL**

Anne DUMONTEL rappelle les règles régissant l'audition en CSOS.

Fabrice JOURNEL présente la demande de la clinique La Madeleine, portée par la SAS clinique Le Méridien, pour la création d'un établissement à Nice. Ce projet concerne un établissement de 140 places, fortement orienté vers la gériatrie, et doté d'un plateau technique avancé destiné à couvrir un large éventail d'examen, notamment neurologiques, pour les patients âgés. L'emplacement choisi dans un quartier central constitue un atout majeur pour ce projet.

Il s'agit d'une création ex nihilo, avec une équipe de radiologues issue du même groupe que celui opérant au parc Impérial. Le dossier initial mentionne cinq radiologues, mais une réflexion est en cours pour intégrer un groupe de radiologues plus important, comptant 26 praticiens déjà expérimentés sur plusieurs plateaux techniques. Cet ajout vise à renforcer l'équipe et à garantir la permanence des soins médicaux, en combinant présence sur site et recours occasionnel à la téléradiologie. Toutefois, le projet ne prévoit pas de plages horaires d'urgence, et les horaires d'ouverture resteront classiques.

Le projet inclut l'installation de deux machines, considérées suffisantes pour répondre aux besoins identifiés dans ce quartier. Fabrice JOURNEL exprime également une opinion favorable à une augmentation globale du nombre d'équipements sur le territoire, afin de mieux répondre aux besoins de santé locaux.

Fabrice JOURNEL ajoute que l'établissement ouvrirait au 1<sup>er</sup> trimestre 2027.

Fabrice JOURNEL ajoute que le projet s'est appuyé sur un groupe d'imagerie médicale implanté à Grasse et à Cagnes-sur-Mer, connu pour son organisation efficace. Ce partenariat est envisagé en raison de leurs capacités à recourir à la téléradiologie tout en maintenant une équipe locale sur place. Cette approche permet d'assurer une meilleure continuité dans les diagnostics et de renforcer la relation avec l'ensemble des intervenants de l'établissement.

Anne DUMONTEL remercie Fabrice JOURNEL pour ces précisions.

Pour Marie BORDONNEAU, Fabrice JOURNEL a répondu de manière satisfaisante aux questions soulevées par le dossier. Ce dernier s'inscrit parfaitement dans les critères du PRS et présente une forte orientation vers la prise en charge des personnes âgées. Elle souligne que la question des effectifs a été clarifiée, tout comme le point concernant le recours à la téléradiologie. Les précisions apportées par Fabrice JOURNEL permettent de confirmer la conformité du projet aux conditions techniques de fonctionnement.

Anne DUMONTEL, invite Fabrice Journal à se déconnecter de la réunion et indique qu'il se reconnectera pour la présentation de son deuxième dossier.

Elle remercie les intervenants et propose d'examiner le dossier 143.

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 18  
Favorables : 12  
Défavorables : 3  
Abstentions : 3

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 143	ASSOCIATION DE GESTION – HÔPITAL PRIVE GERIATRIQUE LES SOURCES 10 CAMIN RENE PIETRUSCHI 06105 NICE CEDEX	FINESS EJ : 060010808 FINESS ET : 060791811
------------	---	--

**Présentation : Shahen AYAD-ZEDDAM**

Caroline CHASSIN explique que l'absence de constitution du GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) mentionnée dans le dossier est due à une directive de l'ARS PACA. En effet, celle-ci a demandé que la création du GCS soit conditionnée à l'obtention de l'autorisation, ce qui explique que le groupement n'ait pas encore été formalisé. Elle souligne qu'il serait contre-productif de pénaliser le projet pour cette raison, car cela créerait une boucle sans issue.

En outre, les effectifs médicaux et non médicaux nécessaires seront disponibles, avec un recrutement possible dès novembre de l'année prochaine. Concernant la téléradiologie, son utilisation est envisagée uniquement en complément, car la présence d'un radiologue sur place reste prioritaire. L'équipe s'inscrit dans une volonté de limiter au maximum le recours à la téléradiologie.

Il serait regrettable de reporter l'instruction de ce dossier, d'autant que, selon les informations qu'elle a recueillies, l'ensemble des critères nécessaires pour répondre au PRS semble réuni.

Anne DUMONTEL remercie l'intervention.

Marie BORDONNEAU apporte une précision concernant le dossier, notamment en ce qui concerne la condition de création du GCS, qui dépend de la mise à disposition de moyens et de personnels. Elle relève une incertitude dans le dossier, car le nombre de médecins n'est pas précisé en équivalents temps plein (ETP). Ce manque de visibilité sur les effectifs médicaux suscite des interrogations, et elle demande que des précisions soient apportées pour clarifier ces points d'incertitude.

Shahen AYAD-ZEDDAM ne dispose pas de plus d'éléments.

**AUDITION : Aline DAVID**

Anne DUMONTEL rappelle les règles de l'audition.

Aline DAVID remercie la CSOS de l'avoir invitée à présenter sa demande pour l'installation d'un scanner à l'hôpital Les Sources. Cette demande fait suite à deux précédentes tentatives, en 2020 et 2021, pour obtenir un scanner. Elle s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'une opportunité offerte par l'ARS PACA, qui permet l'installation d'un 23e scanner dans les Alpes-Maritimes, spécifiquement sur un site ayant un projet médical orienté vers la gériatrie. L'hôpital Les Sources, entièrement dédié à la prise en charge des personnes âgées, a saisi cette occasion pour soumettre à nouveau sa candidature.

L'hôpital Les Sources dispose de 220 lits consacrés à la gériatrie, répartis entre des lits de surveillance continue, 98 lits de médecine gériatrique, une cinquantaine de lits de SMR gériatrique, quatre places d'hospitalisation de jour en médecine, et un centre de mémoire de proximité labellisé. Il propose également des spécialités en soins des plaies, cardiologie, neurologie, et une filière post-AVC. Avec un budget de fonctionnement d'environ 34 millions d'euros, 377 équivalents temps plein, et 5 000 séjours prévus pour 2025, l'hôpital est un acteur clé dans la prise en charge des personnes âgées.

L'installation d'un scanner apporterait de nombreux avantages, notamment une amélioration rapide et précise des diagnostics, essentielle pour la santé des personnes âgées. Cela réduirait les risques liés aux déplacements, tels que les chutes, la désorientation, et la dégradation de l'état général, tout en limitant le passage par les urgences. Sur le plan économique, cela permettrait des économies pour la CPAM en réduisant les coûts des transports et en raccourcissant la durée moyenne de séjour (DMS) grâce à des diagnostics plus efficaces.

L'hôpital Les Sources a déjà travaillé avec le centre Antoine Lacassagne (CAL) dans le cadre d'une constitution de GCS lors des précédents dépôts. Cette fois, l'hôpital est le seul porteur du projet, mais le modèle prévoit une mutualisation des ressources avec une mise à disposition des personnels des deux

hôpitaux. L'équipe comprendra deux manipulateurs radio, un radiologue présent sur site (sans recours à la téléradiologie), une secrétaire médicale, un agent d'accueil, et une aide-soignante pour les vacances gériatriques. L'hôpital dispose déjà de deux manipulateurs radio avec une astreinte, grâce à un service de radiologie existant.

Le scanner serait opérationnel dès janvier 2026, avec un fonctionnement du lundi au samedi, de 8 h à 18 h. Les vacances seraient réparties entre trois pour l'HPGS, cinq pour le CAL, et quatre pour des cabinets libéraux afin d'optimiser l'utilisation de l'équipement. Le site est facilement accessible, avec des places de parking et un arrêt de bus à proximité. Avec un profil patient dont l'âge moyen est de 72 ans, le projet répond parfaitement aux critères d'installation d'un scanner sur un site dédié aux personnes âgées.

Anne DUMONTEL justifie son rappel au règlement, car tous les établissements doivent disposer du même temps pour pouvoir s'exprimer.

Marie-Anne RUDER remercie Aline DAVID pour sa présentation et s'adresse à l'ARS PACA pour obtenir des précisions sur un point soulevé dans les commentaires. Il a été mentionné que le projet ne prévoit pas de prise en charge des profils pédiatriques, ce qui semble cohérent compte tenu des caractéristiques des patients accueillis dans cet établissement, principalement orienté vers la gériatrie.

Elle exprime son interrogation sur la pertinence de cette observation de la part de l'ARS, étant donné que les priorités identifiées pour les Alpes-Maritimes (06) ne semblent pas inclure spécifiquement le développement d'une offre pédiatrique sur ce site. Elle souhaite comprendre pourquoi cette remarque a été formulée dans ce contexte.

Shahen AYAD-ZEDDAM en convient. C'est simplement la ligne d'instruction qui oblige à décider si oui ou non, telle modalité est possible. Le commentaire a été nuancé par la suite compte tenu de l'activité principale de l'hôpital gériatrique en lien avec l'objectif du SRS. L'ARS PACA n'en a donc pas tenu rigueur dans l'instruction du dossier.

Caroline CHASSIN demande une confirmation concernant la constitution du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS). Elle souhaite savoir si celle-ci est effectivement conditionnée à l'obtention de l'autorisation pour l'équipement demandé. Elle rappelle qu'un des motifs de fragilité mentionnés dans le rapport est l'absence de constitution du GCS. Cependant, selon les retours qu'elle a reçus du Centre Antoine Lacassagne, la constitution du GCS interviendrait uniquement après la délivrance de l'autorisation, conformément à la procédure et aux instructions en place. Elle sollicite des éclaircissements sur ce point.

Aline DAVID confirme s'être entretenue avec l'ARS cet été, lors d'une réunion dont un compte rendu a été établi le 2 août. Lors de cet échange, il lui a été explicitement indiqué que la convention constitutive du GCS devait être élaborée ultérieurement, après l'obtention de l'autorisation. C'est précisément pour cette raison que cette convention n'a pas été incluse dans le dossier au moment de la candidature.

D'après le dossier, Caroline CHASSIN comprend que l'établissement dispose déjà de personnels sur place, avec un renfort prévu de trois ou quatre MERM pour soutenir l'activité, ainsi que le déplacement de radiologues du Centre Antoine Lacassagne. Ce point est crucial pour s'assurer que l'établissement dispose des effectifs nécessaires, d'autant que le manque de précisions sur ce sujet semble avoir été identifié comme une source de fragilité dans le dossier. Elle demande une confirmation sur ces éléments.

Aline DAVID confirme la présence de deux personnels sur place et souligne que le CAL dispose de 24 professionnels, ce qui élimine toute difficulté à constituer une équipe de manipulateurs radio ou à assurer un éventuel recrutement. Elle précise que l'équipe initiale inclut déjà des radiologues du CAL, sans qu'un renforcement supplémentaire ait été prévu dans le dossier initial. Cependant, un recrutement est en cours et devrait permettre l'arrivée de nouveaux professionnels dès septembre 2025.

Stéphanie GATHION précise que l'autorisation pour l'équipement doit précéder la publication de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS). Cela s'explique par le fait que l'objet même de la convention est directement lié à l'autorisation. Valider et publier cette convention au recueil des actes administratifs avant l'autorisation reviendrait à accorder cette dernière implicitement, ce qui irait à l'encontre des règles réglementaires.

Elle souligne néanmoins une difficulté dans le dossier, qui n'apporte pas suffisamment d'éléments pour bien caractériser la demande et les conditions techniques de fonctionnement. L'absence de la convention constitutive du GCS pour appuyer le dossier a donc accentué ce problème. Stéphanie GATHION rappelle que la procédure exige que les décisions soient prises sur la base des informations déposées dans le

dossier. Si des éclairages complémentaires sont nécessaires, cela révèle un manque de détails ou de clarté dans le dossier initial.

Elle note que certains promoteurs, bien qu'ils ne fournissent pas une convention GCS en amont, présentent des dossiers suffisamment étoffés pour permettre une compréhension claire de leur fonctionnement. Dans le cas présent, le manque de précisions dans le dossier, combiné à l'absence de la convention GCS, complique l'évaluation. Cette difficulté est amplifiée par les nouvelles dispositions réglementaires qui favorisent le recours à la téléradiologie et impliquent des liens de coopération entre différents établissements. Pour HPGS en particulier, il serait utile d'obtenir davantage de détails sur ces relations et sur la manière dont elles soutiennent le fonctionnement du projet.

Aline DAVID insiste sur le fait que la convention constitutive du GCS a bien été élaborée et transmise à l'ARS. Elle rappelle qu'une réunion a eu lieu à ce sujet, au cours de laquelle il lui a été clairement indiqué que cette convention ne devait pas être incluse dans le dossier, car sa validation devait intervenir ultérieurement, après l'octroi de l'autorisation.

Shahen AYAD-ZEDDAM confirme la participation aux échanges mentionnés et précise qu'il avait été indiqué lors de la réunion que la convention constitutive du GCS n'était pas un document obligatoire dans le cadre du dépôt de la demande d'autorisation. Cependant, comme l'a souligné Stéphanie GATHION, la transmission d'un projet abouti de cette convention aurait permis de mieux comprendre le fonctionnement envisagé.

Elle rappelle que les discussions de cet été ont mis en évidence que la convention constitutive nécessitait encore d'être travaillée et affinée, notamment en ce qui concerne ses objectifs. Ces ajustements sont nécessaires pour offrir une meilleure visibilité sur le fonctionnement du GCS et sur la manière dont il soutiendra l'exploitation de l'équipement demandé.

Aline DAVID exprime son regret concernant la gestion de la convention constitutive du GCS. Elle précise que cette convention avait été présentée en Conseil d'administration des deux hôpitaux, et qu'à leur niveau, le document était considéré comme abouti. Elle reconnaît que des axes d'amélioration avaient été identifiés et qu'il avait été convenu de retravailler certains points, ce qu'elle comprenait et acceptait pleinement. Cependant, elle estime qu'il y a eu un malentendu car il aurait été possible de fournir au dossier la version déjà réalisée de cette convention, même si elle n'était pas totalement finalisée. Cela aurait permis d'apporter des éléments concrets pour mieux illustrer l'état d'avancement et le mode de fonctionnement envisagé.

Aline DAVID aurait pu transmettre un document étoffé par rapport à celui qui a été transmis initialement.

Cécile JOST explique qu'outre la convention constitutive de GCS, le dossier aurait pu également être plus éclairant.

Aline DAVID reconnaît qu'il pourrait y avoir eu un malentendu concernant les attentes pour le dossier. Elle explique qu'ils n'avaient pas compris qu'il était nécessaire de fournir davantage de détails ou de reprendre certains éléments. Elle souligne que, de leur point de vue, ils avaient travaillé en concertation avec un interlocuteur de l'ARS et avaient l'impression d'avoir complété le dossier de manière satisfaisante.

Cécile JOST propose à Aline DAVID d'échanger ultérieurement sur le contenu de la convention constitutive.

Caroline CHASSIN souligne que les deux établissements impliqués ont travaillé en conformité avec les orientations et directives qu'ils avaient retenues. Leurs conseils d'administration ont statué favorablement sur la constitution d'un groupement, témoignant de leur engagement. Elle reconnaît que le dossier pourrait avoir souffert d'un manque de compréhension ou de communication entre les différents acteurs qui ont contribué à sa préparation.

Cependant, elle insiste sur le fait que le projet répond aux objectifs et aux attendus du PRS. Elle estime qu'il serait regrettable de pénaliser un projet qui a mobilisé des efforts significatifs de part et d'autre, et qui reflète une maturité certaine, étant le fruit de plusieurs années de travail et d'une volonté manifeste des acteurs de coopérer.

Anne DUMONTEL remercie Aline David pour ces échanges.

Anne DUMONTEL propose de passer à la présentation du dossier 153.

**Mme la présidente fait passer au vote sur le dossier 2024 A 143 :**

Henri ESCOJIDO fait part de son vote à l'oral.

Votants : 18  
Favorables : 10  
Défavorables : 8  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 153	SAS CLINIQUE DE L'ESTAGNOL 1173 CHEMIN DE RABIAE ESTAGNOL 06600 ANTIBES	FINESS EJ : 060024627 FINESS ET : 060791746
------------	---	--

**Présentation : Shahen AYAD-ZEDDAM**

Anne DUMONTEL remercie Shahen AYAD-ZEDDAM pour sa présentation et propose d'accueillir Fabrice JOURNEL à qui elle rappelle les règles de l'audition.

**AUDITION : Fabrice JOURNEL**

Fabrice JOURNEL présente le dossier de la Clinique de L'Estagnol, un établissement existant depuis 2017, spécialisé en soins de suite et de réadaptation (SMR) avec 109 lits. Essentiellement polyvalente, la clinique est fortement orientée vers la gériatrie et accueille principalement des personnes âgées. L'établissement ambitionne de développer un plateau technique ouvert sur la médecine de ville.

Idéalement situé à proximité de l'autoroute A6, entre Cannes, Grasse, et Nice, le site bénéficie d'une position centrale, le rendant attractif pour les professionnels de santé locaux. Le projet se concentre sur des bilans gériatriques pour une patientèle âgée, en collaboration avec une équipe de 26 radiologues expérimentés, déjà active sur d'autres sites, notamment à Grasse, Cannes Croisette, et au sein de la clinique Oxford. Ce groupe, élargi à 36 radiologues grâce à des partenariats avec des GIE implantés sur l'hôpital de Cannes, permettrait une répartition équitable des activités, tout en renforçant les liens avec les territoires de Cannes Est, du sud de Valbonne, et des environs.

Fabrice JOURNEL indique que, parmi les projets en lice, le site de L'Estagnol devrait être priorisé en raison de son attractivité et de sa capacité à répondre à un besoin immédiat. Si l'autorisation est accordée, le projet pourra être opérationnel dès 2025, le temps d'effectuer les travaux d'aménagement nécessaires et de finaliser le choix des équipements. L'installation comprendra un scanner et une IRM, ce qui est jugé suffisant pour répondre aux besoins du bassin de population concerné.

Il souligne également l'intérêt économique du projet, notamment en réduisant les transports nécessaires pour les consultations externes. Bien qu'il ne dispose pas de chiffres précis sur le volume des transports liés aux examens radiologiques, il insiste sur le fait que cette installation permettrait de limiter les déplacements, particulièrement contraignants pour une population âgée.

En conclusion, ce projet orienté vers la gériatrie est bien positionné pour répondre aux besoins locaux de santé, tout en offrant une solution pratique et économiquement viable.

Anne DUMONTEL donne la parole à Mme BORDONNEAU.

Marie BORDONNEAU ajoute que la principale interrogation a été levée par M. JOURNEL qui a démontré la solidité de l'équipe. Il y avait également une question sur la mise en place et la part de la téléradiologie qui ne sera pas majoritaire.

Fabrice JOURNEL précise que la part de téléradiologie dans le projet sera extrêmement minoritaire. Les 36 radiologues impliqués, répartis en deux groupes, assureront eux-mêmes les prestations de téléradiologie grâce à leurs propres équipes, sans recourir à des équipes externes ailleurs en France. Cela

garantit une continuité et une qualité de prise en charge, puisque la téléradiologie sera réalisée par des professionnels déjà intégrés au projet.

Il ajoute un complément concernant la gestion des manipulateurs radio, une ressource précieuse et rare. Ces équipes sont directement gérées par les groupes de radiologues. Ce mode d'organisation permet aux manipulateurs d'intervenir aussi bien sur des équipements lourds, comme le scanner et l'IRM, que dans les cabinets, offrant ainsi une flexibilité et une optimisation des ressources sur les différents sites. Il souhaite à la CSOS de faire le bon choix.

Anne DUMONTEL remercie Fabrice JOURNEL pour son intervention.

### **Mme la présidente fait passer au vote sur le dossier 2024 A 153 :**

Henri ESCOJIDO fait part de son vote à l'oral.

Votants : 18  
Favorables : 10  
Défavorables : 2  
Abstentions : 6

### **Avis de la CSOS : Favorable**

*Les votes concernant les établissements du groupe 2 des Alpes-Maritimes étant terminés, François VALLI ainsi que les autres membres de la CSOS en conflit d'intérêts sur les dossiers du groupe 2 des Alpes Maritimes rejoignent la réunion.*

François VALLI reprend la présidence de la CSOS et annonce la poursuite de l'examen et du vote des dossiers du groupe 1 du département des Bouches-du-Rhône. Il n'est pas nécessaire de lire une présentation pour chacun des dossiers, que les membres de la CSOS connaissent déjà. Hormis pour répondre aux questions, François VALLI propose de s'en passer.

Henri ESCOJIDO approuve la proposition de François VALLI.

Marie BORDONNEAU s'interroge sur des dossiers des Bouches-du-Rhône et notamment sur des promoteurs qui se trouvent sur le même site et demandent des augmentations dans le socle de trois. Or, l'appréciation semble faite par site géographique. Elle demande des précisions pour lever toute ambiguïté sur la notion d'implantation géographique.

Stéphanie GATHION explique que l'ARS PACA a octroyé des implantations par n° FINESS ET. Ainsi, sur une même adresse postale, si deux promoteurs distincts déposent une demande, chacun a son numéro FINESS ET, chacun a son implantation et donc chacun peut se prévaloir du droit au socle, c'est-à-dire aux trois EML avec mixité d'appareils.

Stéphanie GATHION rappelle que s'il y a conflit d'intérêt sur un des dossiers des Bouches-du-Rhône, le participant concerné doit se déconnecter ou sortir de la salle pour l'ensemble des dossiers du département.

Anne-Marie RUDER sort de la salle.

Le président précise à nouveau qu'il n'y aura pas de présentation des dossiers du groupe 1 mais uniquement les votes.

**Zone de santé des Bouches-du-Rhône : dossiers du groupe 1 votes dans l'ordre de passage**  
 → n° 2024 A 161 et 162, 2024 A 164 à 167, 2024 A 168 à 178, 2024 A 180 et 181, 2024 A 183 à 190 et 2024 A 193 à 198

2024 A 161	SAS-HÔPITAL PRIVE BEAUREGARD VERT COTEAU 12 IMPASSE DU LIDO 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130038847 FINESS ET : 130784713
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
 Favorables : 17  
 Défavorable : 1  
 Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

Marie BORDONNEAU fait savoir que le Dr Henri ESCOJIDO se retire du vote.

François VALLI demande à Henri ESCOJIDO de se déconnecter s'il est en conflit d'intérêts.

Henri ESCOJIDO se déconnecte de la réunion.

2024 A 162	SAS HOPITAL PRIVE VERT COTEAU BEAUREGARD 96 AVENUE DES CAILLOLS 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002249 FINESS ET : 130785678
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
 Favorables : 18  
 Défavorable : 0  
 Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 164	ASSOCIATION HÔPITAL SAINT-JOSEPH 26 BOULEVARD DE LOUVAIN 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130014228 FINESS ET : 130785652
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
 Favorables : 18  
 Défavorable : 0  
 Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 165	SAS CLINIQUE BOUCHARD 77 RUE DU DOCTEUR ESCAT 13006 MARSEILLE	FINESS EJ : 130001415 FINESS ET : 130783327
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 18  
Favorables : 17  
Défavorable : 0  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 166	ASSOCIATION DES HÔPITAUX PRIVES PHOCÉENS HÔPITAL EUROPÉEN 6 RUE DESIREE CLARY 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : 130810450 FINESS ET : 130048168
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorables : 18  
Défavorable : 0  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 167	INSTITUT PAOLI CALMETTES 232 BOULEVARD DE SAINTE-MARGUERITE 13273 MARSEILLE CEDEX 9	FINESS EJ : 130784127 FINESS ET : 130001647
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 17  
Favorables : 17  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 168	SAS CENTRE LIBERAL D'IMAGERIE MEDICALE CLINIQUE CHANTECLERC 240 BOULEVARD DES POILUS 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130026339 FINESS ET : 130048101
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorables : 17  
Défavorable : 0  
Abstention : 2

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 169	IMAGERIE DE CLAIRVAL HÔPITAL PRIVE CLAIRVAL 317 BOULEVARD DU REDON 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130037831 FINESS ET : 130048127
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 17  
Favorables : 15  
Défavorable : 0  
Abstentions : 2

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 170	CENTRE D'IMAGERIE MONTICELLI VÉLODROME 8 ALLÉE MARCEL LECLERC 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130011299 FINESS ET : 130048069
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 17  
Favorables : 16  
Défavorable : 0  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 171	APHM HÔPITAL NORD CHEMIN DES BOURRELY 13015 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130780521
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 17  
Favorables : 15  
Défavorable : 1  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 172	APHM HÔPITAL DE LA TIMONE 264 RUE SAINT PIERRE 13005 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130783293
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 173	APHM HÔPITAL DE LA CONCEPTION 147 BOULEVARD BAILLE 13005 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130783236
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 15  
Favorables : 15  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 174	APHM HÔPITAUX SUD SAINTE-MARGUERITE 270 BD DE SAINTE MARGUERITE 13274 MARSEILLE CEDEX 9	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130784234
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 17  
Favorables : 17  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 175	IMAGERIE MEDICALE PATRICK SARRAT CLINIQUE JUGE 116 RUE JEAN MERMOZ 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130049000 FINESS ET : 130049018
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 16  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 176	SELARL RÉSONANCE V NORD CLINIQUE DE MARIGNANE AVENUE GENERAL RAOUL SALAN 13724 MARIGNANE CEDEX	FINESS EJ : 130010408 FINESS ET : 130048051
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 15  
Défavorable : 0  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 177	SARL NOUVELLE AVANCEE TECHNOLOGIQUE MEDICALE CLINIQUE DE MARIGNANE AVENUE GÉNÉRAL RAOUL SALAN 13724 MARIGNANE CEDEX	FINESS EJ : 130038920 FINESS ET : 130048135
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 15  
Défavorable : 0  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 178	SELAS DU NEDON IRM – CLINIQUE ÉTANG DE L'OLIVIER 4 RUE ROGER CARPENTIER 13800 ISTRES	FINESS EJ : 130042120 FINESS ET : 130048150
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 15  
Défavorable : 1  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 180	CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES HÔPITAL DES RAYETTES 33 BOULEVARD DES RAYETTES 13698 MARTIGUES CEDEX	FINESS EJ : 130789316 FINESS ET : 130002835
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 16  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 181	SELAS DU NEDON CLINIQUE DE MARTIGUES 9 RUE EDOUARD AMAVET 13500 MARTIGUES	FINESS EJ : 130042120 FINESS ET : 130050362
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 15  
Défavorable : 0  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 183	SOREVIE GAM CLINIQUE AXIUM 21 AVENUE ALFRED CAPUS 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX	FINESS EJ : 130007362 FINESS ET : 130810740
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 15  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 184	SAS SCANNER DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 ALLÉE NICOLAS DE STAEL 13595 AIX-EN-PROVENCE CEDEX	FINESS EJ : 130015878 FINESS ET : 130047343
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 15  
Défavorable : 0  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 185	SCANNER IRM HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 ALLÉE NICOLAS DE STAEL 13595 AIX-EN-PROVENCE CEDEX	FINESS EJ : 130051436 FINESS ET : 130051444
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 15  
Défavorable : 0  
Abstention : 1

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 186	IRM HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 ALLÉE NICOLAS DE STAEL 13595 AIX-EN-PROVENCE CEDEX	FINESS EJ : 130052954 FINESS ET : 130052962
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 15  
Favorables : 15  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 187	IRM DE PROVENCE PAYS D'AIX 235 ALLÉE NICOLAS DE STAEL 13595 AIX-EN-PROVENCE CEDEX	FINESS EJ : 130020688 FINESS ET : 130047442
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 16  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 188	SCM ARQAD 38 B COURS ARTS ET METIERS 13090 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130000474 FINESS ET : 130034564
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 16  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 189	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX- PERTUIS AVENUE DES TAMARIS 13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX	FINESS EJ : 130041916 FINESS ET : 130000409
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 16  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 190	GIE IRM DES TAMARIS CHIAP AVENUE DES TAMARIS 13100 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130047632 FINESS ET : 130048218
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 16  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 193	GIE IMAGERIE DU BASSIN SALONNAIS CENTRE HOSPITALIER DE SALON DE PROVENCE 207 AVENUE JULIEN FABRE 13658 SALON-DE-PROVENCE CEDEX	FINESS EJ : 130017338 FINESS ET : 130048093
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 16  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 194	HOPITAL DU PAYS SALONNAIS 207 AVENUE JULIEN FABRE 13658 SALON-DE-PROVENCE CEDEX	FINESS EJ : 130782634 FINESS ET : 130001225
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 15  
Favorables : 15  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 195	CENTRE HOSPITALIER DE LA CIOTAT BOULEVARD LAMARTINE 13708 LA CIOTAT CEDEX	FINESS EJ : 130785512 FINESS ET : 130002215
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 16  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 196	SA HÔPITAL PRIVE LA CASAMANCE 33 BOULEVARD DES FARIGOULES 13675 AUBAGNE	FINESS EJ : 130000599 FINESS ET : 130781479
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 15  
Favorables : 15  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 197	CENTRE HOSPITALIER D'AUBAGNE 179 AVENUE DES SŒURS GASTINE 13400 AUBAGNE	FINESS EJ : 130781446 FINESS ET : 130000565
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 16  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 198	GCS IMAGERIE MEDICALE DU PAYS D'ARLES CHEMIN DE FOURCHON 13637 ARLES CEDEX	FINESS EJ : 130045164 FINESS ET : 130045370
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 16  
Favorables : 16  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

François VALLI propose de faire revenir dans la salle de réunion ou en visioconférence les membres de la CSOS qui étaient préalablement susceptibles d'être en conflit d'intérêt.

François VALLI propose un vote à main levée.

Henri ESCOJIDO approuve la proposition de François VALLI.

François VALLI propose d'examiner en premier le dossier porté par Jean BACQUE représentant la Clinique Saint-George.

Yves DELAVALLE demande si les autres dossiers des Alpes Maritimes seront examinés à la suite.

François VALLI répond que c'est le plus logique.

*François VALLI quitte la salle de réunion.*

*Anne DUMONTEL assure à nouveau la présidence de la CSOS.  
La CSOS examine ensuite le dossier 144.*

**Zone de santé des Alpes-Maritimes : dossiers du groupe 1 → votes dans l'ordre de passage  
→2024 A 135 à 142, 2024 A 144 à 152 et 2024 A 154 à 157**

2024 A 144	SAS CLINIQUE SAINT GEORGE 2 AVENUE DE RIMIEZ 06105 NICE CEDEX 2	FINESS EJ : 060000361 FINESS ET : 060780715
------------	---	--

**Audition : Jean BACQUÉ**

La présidente rappelle les règles de l'audition.

Jean BACQUÉ représente le groupe Kantys et présente deux dossiers pour des équipements d'imagerie médicale à Nice. Il travaille au sein d'un groupe de 14 radiologues opérant sur un plateau technique à Nice, qui comprend trois scanners et trois IRM répartis entre deux cliniques.

La première demande concerne une IRM supplémentaire pour un centre situé dans le centre-ville de Nice. Cet équipement permettra de soutenir l'activité de la clinique et d'améliorer l'accès des patients externes à des examens IRM, complétant ainsi l'offre actuelle de scanner.

La seconde demande concerne la clinique Saint George, un établissement majeur situé dans le quartier nord de Nice, avec 370 lits et accueillant 50 000 séjours par an. Cette clinique a une forte activité chirurgicale (oncologie, digestive, urologie, gynécologie, thoracique, cardiovasculaire) ainsi qu'en radiologie interventionnelle. Elle dispose actuellement de deux scanners et trois IRM. Cependant, le plateau technique n'est pas situé dans le bâtiment principal, ce qui crée des difficultés pour le transfert des patients hospitalisés, post-opératoires ou pris en charge aux urgences. Les patients doivent traverser des couloirs et emprunter des ascenseurs pour accéder au scanner, ce qui complique leur parcours et ralentit les flux.

La demande vise à installer un scanner dans le même bâtiment que les urgences et les hospitalisations, afin de fluidifier les parcours des patients, notamment ceux pris en charge aux urgences et en post-opératoire. Ce nouvel équipement viendrait également compléter l'activité soutenue des deux scanners actuels, en tenant compte du développement croissant de la radiologie interventionnelle réalisée sous scanner.

Anne DUMONTEL remercie Jean BACQUÉ.

La CSOS procède au vote sur le dossier 135.

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 135	GIE IMAGERIE MEDICALE SAINT-JEAN SITE POLYCLINIQUE SAINT-JEAN 81 AVENUE DU DOCTEUR MAURICE DONAT 06608 CAGNES SUR MER	FINESS EJ : 060021334 FINESS ET : 060026176
------------	--	--

**Mme la présidente fait passer au vote à main levée :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 136	CENTRE ANTOINE LACASSAGNE SITE OUEST 227 AVENUE DE LA LANterne 06200 NICE	FINESS EJ : 060780962 FINESS ET : 060024551
------------	---	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 137	CH D'ANTIBES JUAN LES PINS 107 AVENUE DE NICE 06606 ANTIBES	FINESS EJ : 060780954 FINESS ET : 060000510
------------	---	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 138	SA CENTRE AZURÉEN DE TOMODENSITROMETRIE AVENUE DU DOCTEUR MAURICE DONAT 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR	FINESS EJ : 060003068 FINESS ET : 060800703
------------	---	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 139	GIE GROUPEMENT RADIOLOGIQUE DES ALPES-MARITIMES OUEST – GRAMO 107 AVENUE DE NICE 06600 ANTIBES	FINESS EJ : 060013968 FINESS ET : 060026150
------------	---	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 140	GIE IMAGERIE MEDICALE PUBLIC PRIVE GRASSE CANNES 13 AVENUE DES BROUSSAILLES 06401 CANNES	FINESS EJ : 060008448 FINESS ET : 060026143
------------	---	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 141	GIE GROUPEMENT D'IMAGERIE MEDICALE DE LA BAIE DE CANNES SITE CH DE CANNES 13 AVENUE DES BROUSSAILLES 06401 CANNES CEDEX	FINESS EJ : 060003258 FINESS ET : 060026127
------------	---	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 142	CENTRE HOSPITALIER DE LA PALMOSA 2 AVENUE ANTOINE PEGLION 06507 MENTON CEDEX	FINESS EJ : 060791761 FINESS ET : 060002102
------------	--	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 145	SCM SOCIÉTÉ GRASSOISE D'IMAGERIE ET DE RADIOLOGIE – SOGIRAD 25 AVENUE CHRIS 06130 GRASSE	FINESS EJ : 060029519 FINESS ET : 060029527
------------	---	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 146	FONDATION LENVAL 57 AVENUE DE LA CALIFORNIE 06200 NICE	FINESS EJ : 060800174 FINESS ET : 060002904
------------	--	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 147	CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL 15 AVENUE DES BROUSSAILLES 06414 CANNES CEDEX	FINESS EJ : 060780988 FINESS ET : 060000544
------------	---	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 148	GIE GRASCANNER CH DE GRASSE CHEMIN DE CLAVARY 06135 GRASSE	FINESS EJ : 060003118 FINESS ET : 060026119
------------	---	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 149	CHU DE NICE HÔPITAL PASTEUR 30 AVENUE DE LA VOIE ROMAINE 06001 NICE CEDEX	FINESS EJ : 060785011 FINESS ET : 060785003
------------	--	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 150	<p style="text-align: center;">CHU DE NICE HÔPITAL DE L'ARCHET 151 ROUTE SAINT-ANTINE DE GINESTIERE 06202 NICE CEDEX</p>	<p style="text-align: center;">FINESS EJ : 060785011 FINESS ET : 060789195</p>
------------	--	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 151	<p style="text-align: center;">SCM CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE BELVEDERE SITE CLINIQUE DU PARC IMPÉRIAL 20 BOULEVARD TZAREWITCH 06045 NICE</p>	<p style="text-align: center;">FINESS EJ : 060004199 FINESS ET : 060026135</p>
------------	---	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 152	<p style="text-align: center;">ASSOCIATION DES AMIS DE LA TRANSFUSION INSTITUT ARNAULT TZANCK 231 AVENUE DU DOCTEUR MAURICE DONAT 06721 SAINT-LAURENT-DU-VAR</p>	<p style="text-align: center;">FINESS EJ : 060790797 FINESS ET : 060780491</p>
------------	--	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 154	<p style="text-align: center;">SAS IMAGERIE OXFORD SITE HOPITAL PRIVE CANNES OXFORD 33 BOULEVARD D'OXFORD 06400 CANNES</p>	<p style="text-align: center;">FINESS EJ : 060024965 FINESS ET : 060026192</p>
------------	--	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 155	CENTRE ANTOINE LACASSAGNE 33 AVENUE DE VALOMBROSE 06189 NICE CEDEX	FINESS EJ : 060780962 FINESS ET : 060000528
------------	--	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 156	SAS CLINIQUE SAINT-ANTOINE 7 AVENUE DURANTE 06004 NICE CEDEX	FINESS EJ : 060000635 FINESS ET : 060781200
------------	--	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

2024 A 157	GIE MOUGINSCAN SITE ARNAULT TZANCK 122 AVENUE DU DOCTEUR MAURICE DONAT 06254 MOUGINS CEDEX	FINESS EJ : 060019908 FINESS ET : 060026168
------------	---	--

**Mme la présidente fait passer au vote :**

Votants : 14  
Favorables : 14  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : favorable à l'unanimité**

*Les votes concernant les établissements du groupe 1 des Alpes-Maritimes étant terminés, François VALLI ainsi que les autres membres de la CSOS en potentiel conflit d'intérêt sur les dossiers des Alpes Maritimes rejoignent la réunion.*

**Zone de santé du Var : dossiers du groupe 1 votes dans l'ordre de passage  
→ n° 2024 A 200 et 201, 2024 A 203 à 208, 2024 A 210 et 211, 2024 A 213 à 217 et 2024 A 219 à 224**

2024 A 200	CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE ROUTE DE MONTFERRAT 83300 DRAGUIGNAN	FINESS EJ : 830100525 FINESS ET : 830000287
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 201	SAS SCANNER POLYCLINIQUE DRAGUIGNAN 345 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE 83300 DRAGUIGNAN	FINESS EJ : 830014098 FINESS ET : 830024816
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 203	GROUPEMENT IMAGERIE DU CENTRE VAR 95 BOULEVARD JOSEPH MONNIER 83170 BRIGNOLES	FINESS EJ : 830025029 FINESS ET : 830025037
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 204	CHI BRIGNOLES – LE LUC EN PROVENCE BOULEVARD JOSEPH MONNIER 83175 BRIGNOLES	FINESS EJ : 830100517 FINESS ET : 830000279
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 205	SA POLYCLINIQUE LES FLEURS 332 AVENUE FREDERIC MISTRAL 83196 OLLIOULES CEDEX	FINESS EJ : 830020855 FINESS ET : 830100319
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 206	GIE VAR OUEST IRM SCANNER CLINIQUE MALARTIC 203 CHEMIN DE FAVEYROLLES 83190 OLLIOULES	FINESS EJ : 830017885 FINESS ET : 830024824
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 207	SAS CLINIQUE DU CAP D'OR 1361 AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS D'INDOCHINE 83500 LA SEYNE-SUR-MER	FINESS EJ : 830000063 FINESS ET : 830100251
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 208	SA CLINIQUE SAINT MICHEL AVENUE D'ORIENT – PLACE DU 4 SEPTEMBRE 83100 TOULON	FINESS EJ : 830000212 FINESS ET : 830100459
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 210	GIE IMAGERIE SAINT JEAN HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN 1 AVENUE GEORGES BIZET 83000 TOULON	FINESS EJ : 830009288 FINESS ET : 830024790
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 211	SA HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN 1 AVENUE GEORGES BIZET 83000 TOULON	FINESS EJ : 830000196 FINESS ET : 830100434
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 213	GIE IRM 83 CHITS HOPITAL SAINTE MUSSE 54 RUE HENRI SAINTE-CLAIRE DEVILLE 83056 TOULON CEDEX	FINESS EJ : 830021309 FINESS ET : 830024832
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 214	CHI TOULON LA SEYNE SUR MER HOPITAL SAINTE MUSSE 54 RUE HENRI SAINTE-CLAIRE DEVILLE 83056 TOULON CEDEX	FINESS EJ : 830100616 FINESS ET : 830000345
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 215	SCM UNION RADIOLOGIQUE DU VAR CENTRE BERNARDIN 56 BOULEVARD MARÉCHAL FOCH 83000 TOULON	FINESS EJ : 830212346 FINESS ET : 830212353
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 216	Demande de changement d'implantation des autorisations détenues par la SCM Union radiologique du Var au 56 boulevard du Maréchal Foch à Toulon vers un nouveau site au 333 boulevard de la Démocratie à Toulon.	SCM UNION RADIOLOGIQUE DU VAR CENTRE BERNARDIN 56 BOULEVARD MARÉCHAL FOCH 83000 TOULON  FINESS EJ : 830212346 FINESS ET : 830212353
------------	---	---

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 217	CHI TOULON LA SEYNE SUR MER HOPITAL GEORGE SAND AVENUE JULES RENARD 83507 LA SEYNE SUR MER CEDEX	FINESS EJ : 830100616 FINESS ET : 830100608
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 219	CHI DE FRÉJUS SAINT-RAPHAËL 240 AVENUE DE SAINT-LAMBERT 83608 FRÉJUS CEDEX	FINESS EJ : 830100566 FINESS ET : 830000311
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 220	SCM SCAN ESTEREL POLYCLINIQUE LES LAURIERS 147 RUE JEAN GIONO 83600 FREJUS	FINESS EJ : 830009338 FINESS ET : 830024808
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 221	SCM VARIMED CLINIQUE LES LAURIERS 147 RUE JEAN GIONO 83600 FREJUS	FINESS EJ : 830004222 FINESS ET : 830024766
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 222	CH DE HYERES MARIE JOSEE TREFFOT 579 AVENUE DU MARÉCHAL JUIN 83407 HYERES CEDEX	FINESS EJ : 830100533 FINESS ET : 830000295
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable**

2024 A 223	GIE IRM DU BASSIN HYÉROIS CH DE HYERES 579 AVENUE DU MARÉCHAL JUIN 83400 HYERES	FINESS EJ : 830005179 FINESS ET : 830024774
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 224	GIE IMAGERIE PÔLE DE SANTÉ GASSIN ROND POINT DU GÉNÉRAL DIEGO BROSSET RD 559 83580 GASSIN	FINESS EJ : 830007308 FINESS ET : 830024782
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

VAUCLUSE
----------

**Zone de santé du Vaucluse : votes dans l'ordre de passage → n° 2024 A 225, 2024 A 228 à 245**

2024 A 225	CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'APT ROUTE DE MARSEILLE 84405 APT CEDEX	FINESS EJ : 840000012 FINESS ET : 840000343
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 228	CH D'AVIGNON HENRI DUFFAUT 305 RUE RAOUL FOLLEREAU 84902 AVIGNON CEDEX	FINESS EJ : 840006597 FINESS ET : 840001861
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 229	SARL IRM 84 CH D'AVIGNON 515 RUE RAOUL FOLLEREAU 84000 AVIGNON	FINESS EJ : 840003255 FINESS ET : 840011548
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 230	GIE IRM DE LA DURANCE CH D'AVIGNON 305 RUE RAOUL FOLLEREAU 84000 AVIGNON	FINESS EJ : 840018782 FINESS ET : 840020374
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 231	SAS IMAGERIE AVIGNON POLYCLINIQUE URBAIN V CHEMIN DU PONT DES DEUX EAUX 84000 AVIGNON	FINESS EJ : 840020655 FINESS ET : 840020663
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 232	SAS IMAGERIE EN COUPE AVIGNON VAUCLUSE INSTITUT SAINTE-CATHERINE 250 CHEMIN DE BAINNE PIEDS 84918 AVIGNON CEDEX	FINESS EJ : 840022297 FINESS ET : 840022305
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 233	SAS IMAGERIE EN COUPE AVIGNON VAUCLUSE CLINIQUE RHÔNE DURANCE 1750 CHEMIN DU LAVARIN 84000 AVIGNON	FINESS EJ : 840022297 FINESS ET : 840022313
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 234	CH VAISON-LA-ROMAINE 18 GRAND'RUE 84110 VAISON-LA-ROMAINE	FINESS EJ : 840000111 FINESS ET : 840000525
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 235	SAS SCANNER AVIGNON NORD CLINIQUES FONTVERT ET URBAIN V 235 AVENUE LOUIS PASTEUR 84700 SORGUES	FINESS EJ : 840012579 FINESS ET : 840020333
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 236	SAS IRM AVIGNON NORD CLINIQUE FONTVERT 235 AVENUE LOUIS PASTEUR 84700 SORGUES	FINESS EJ : 840019186 FINESS ET : 840020382
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 237	CH LOUIS GIORGI AVENUE DE LAVOISIER 84106 ORANGE CEDEX	FINESS EJ : 840000087 FINESS ET : 840000483
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 238	GIE IRM NORD VAUCLUSE CH D'ORANGE AVENUE DE LAVOISIER 84100 ORANGE	FINESS EJ : 840015978 FINESS ET : 840020366
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 239	SAS SCANNER D'ORANGE 259 ROUTE DU PARC 84100 ORANGE	FINESS EJ : 840020630 FINESS ET : 840020648
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 240	GIE SCANNER LUBERON CHI CAVAILLON LAURIS 119 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 84304 CAVAILLON CEDEX	FINESS EJ : 840015606 FINESS ET : 840020358
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 241	GCS IRM DU LUBERON CHI CAVAILLON LAURIS 119 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 84304 CAVAILLON CEDEX	FINESS EJ : 840018790 FINESS ET : 840018816
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 242	SAS SCANNER CAVAILLON 84 CLINIQUE SYNERGIA 235 ROUTE DE GORDES 83300 CAVAILLON	FINESS EJ : 840020473 FINESS ET : 840020481
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 243	GIE IMAGERIE SCANNER PÔLE DE SANTÉ DE CARPENTRAS ROND POINT DE L'AMITIÉ 84208 CARPENTRAS CEDEX	FINESS EJ : 840004808 FINESS ET : 840020325
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 244	CH DE VALRÉAS JULES NIEL COURS TIVOLI 84600 VALREAS	FINESS EJ : 840000129 FINESS ET : 840000533
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 245	GIE SCANNER DE PERTUIS CHIAP PERTUIS 58 RUE DE CROZE 84120 PERTUIS	FINESS EJ : 840016018 FINESS ET : 840020390
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 20  
Favorables : 20  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

François VALLI propose d'examiner les dossiers des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

**Zone de santé des Alpes-de-Haute-Provence : votes dans l'ordre de passage → n° 2024 A 122 à 126**

2024 A 122	CHI DES ALPES DU SUD SITE DE SISTERON 4 AVENUE DE LA LIBERATION 04200 SISTERON	FINESS EJ : 050002948 FINESS ET : 040000135
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorables : 19  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 123	GIE MANOSCAN SITE CH MANOSQUE CHEMIN AUGUSTE GIRARD 04101 MANOSQUE CEDEX	FINESS EJ : 040001034 FINESS ET : 040005241
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorables : 19  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 124	GIE IRM 04 SITE DE DIGNE-LES-BAINS QUARTIER SAINT-CHRISTOPHE 04003 DIGNE LES BAINS CEDEX	FINESS EJ : 040002339 FINESS ET : 040005266
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorables : 19  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 125	GIE IRM 04 SITE CH MANOSQUE CHEMIN AUGUSTE GIRARD 04101 MANOSQUE CEDEX	FINESS EJ : 040002339 FINESS ET : 040005258
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorables : 19  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 126	GIE DIGNE IM QUARTIER SAINT CHRISTOPHE 04995 DIGNE LES BAINS CEDEX	FINESS EJ : 040005019 FINESS ET : 040005274
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorables : 19  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

HAUTES-ALPES
--------------

***Zone de santé des Hautes-Alpes : votes dans l'ordre de passage → n° 2024 A 127 à 131***

2024 A 127	CHI DES ALPES DU SUD SITE DE GAP 1 PLACE AUGUSTE MURET 05007 GAP CEDEX	FINESS EJ : 050002948 FINESS ET : 050000348
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorables : 19  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 128	GIE IRM ALPES DU SUD SITE CH BRIANCON 24 AVENUE ADRIEN DAURELLE 05100 BRIANCON	FINESS EJ : 050007772 FINESS ET : 050008119
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorables : 19  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 129	GIE IRM ALPES DU SUD SITE CHICAS 1 PLACE AUGUSTE MURET 05007 GAP CEDEX	FINESS EJ : 050007772 FINESS ET : 050008101
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorables : 19  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 130	GIE SCANNER DU BRIANÇONNAIS SITE CH DE BRIANCON 24 AVENUE ADRIEN DAURELLE 05100 BRIANCON	FINESS EJ : 050003128 FINESS ET : 050008085
------------	---	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorables : 19  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

2024 A 131	SAS CIM GAPENCAIS LE SIGNAL DE CHARANCE 5 RUE ANTONIN CORONAT 05000 GAP	FINESS EJ : 050007129 FINESS ET : 050008093
------------	--	--

**M. le président fait passer au vote :**

Votants : 19  
Favorable : 19  
Défavorable : 0  
Abstention : 0

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

François VALLI annonce que tous les dossiers ont été examinés.

Yves DELLA VALLE souhaite connaître le résultat des votes pour le dossier 144 et pour le dossier 156.

François VALLI répond qu'il n'était pas dans la salle tout comme Yves DELLA VALLE.

Cécile CAM-SCIALESI répond que les votes sont favorables à l'unanimité pour les deux dossiers.

François VALLI remercie les participants à la CSOS et clôt la séance.

*La séance est levée à 17 heures*